

# La Vie Aubinoise

Bulletin municipal 2020

## Saint-Aubin-des-Châteaux

*Jean-Pierre Timbaud*

Né le 20 septembre 1904 à Poyzac (24)  
Fusillé le 22 octobre 1941 à la Sablière à Châteaubriant



Journaliste, Jean-Pierre Timbaud rejoint très tôt les Jeunes communistes. Militant communiste puis PCF, il devient en 1931 l'un des secrétaires du syndicat des instituteurs socialistes parisiens et une figure des grèves et des lettres du Front populaire.

En début de l'Occupation, il rassemble des comités syndicaux clandestins, avant d'être arrêté le 11 octobre 1940. Placé en internement administratif, il est d'abord détenu à Combray, puis transféré à Châteaubriant, avant d'être exécuté au camp de Châteaubriant le 22 octobre 1941.

*Maximilien Bastard*

Né le 27 novembre 1920, à Mars-Estoué (49)  
Fusillé le 22 octobre 1941, à la Sablière à Châteaubriant



Châtelain de l'École des Battillons de France, Maximilien Bastard milite avec André David aux Jeunes communistes. Il est condamné le 29 décembre 1940 à trois mois de prison avec sursis à la suite de la dénonciation, lors d'une perquisition chez lui, de lettres communistes. A peine libéré, il est interné volontairement au Centre de séjour surveillé du Crétin. Il est transféré le 1<sup>er</sup> août à Châteaubriant, au camp de Châteaubriant.

*Huyph Kuehong An*

Né le 7 mai 1912 à Sôgôn (Vietnam)  
Fusillé le 22 octobre 1941, à la Sablière à Châteaubriant



Arrivé en France à l'âge de deux ans, Huyph Kuehong milite avec André David aux Jeunes communistes. Il est condamné le 29 décembre 1940 à trois mois de prison avec sursis à la suite de la dénonciation, lors d'une perquisition chez lui, de lettres communistes. A peine libéré, il est interné volontairement au Centre de séjour surveillé du Crétin. Il est transféré le 1<sup>er</sup> août à Châteaubriant, au camp de Châteaubriant.

N'étant pas en mesure de s'inscrire au Parti communiste, il crée avec un autre communiste vietnamite, un comité de soutien aux communistes vietnamiens. Il est arrêté le 18 juin 1941 à Verdun, et il est condamné à trois mois de prison. La perquisition chez lui permet à la police de trouver de nombreux documents fédéraux administratifs. Il entre au camp de Châteaubriant le 22 octobre 1941.

INHUMÉS DANS CE CIMETIÈRE COMMUNAL  
le 23/10/1941



# Sommaire

Mot du Maire.....	3
État-Civil.....	4
Vie municipale.....	5
■ Intercommunalité.....	15
■ Urbanisme.....	18
■ Infos locales.....	21
■ Infos diverses.....	26
■ Vie scolaire.....	34
■ Vie associative.....	36

## La mairie

2, place de l'Eglise  
44110 Saint-Aubin-des-Châteaux  
Tél. 02 40 28 47 13 - Fax : 02 40 28 42 24  
Mail : mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr  
Site internet : www.saint-aubin-des-chateaux.fr

### Ouverture du secrétariat

Lundi et vendredi  
(8h30-12h30 et 14h-18h) ;  
Mardi, mercredi et jeudi  
(8h30-12h30)

## A vos agendas

TOUTE L'ANNÉE SUR LA COMMUNE

Chaque jeudi après-midi (période hivernale)

Rencontre des adhérents - Amitié Aubinoise

Chaque 1<sup>er</sup> jeudi (d'avril à octobre)

Sorties estivales à la journée, hors de Saint-Aubin -  
Amitié Aubinoise

Photos pages de couverture :

1<sup>ère</sup> de couv. : La plaque en mémoire de 3 des fusillés de  
Châteaubriant, inhumés momentanément à Saint-Aubin-  
des-Châteaux, posée à l'entrée du cimetière et dévoilée  
le 19 octobre 2019.

4<sup>ème</sup> de couv. : Lever du jour sur Frény.

Carte de vœux réalisée lors d'un atelier bibliothèque.



Bulletin municipal édité en 830 exemplaires  
sur papier éco-géré  
Directeur de la publication : Daniel RABU  
Conception et Impression : Imprimerie Castelbriantaise

# Calendrier des fêtes

# 2020

## > janvier

30 Assemblée générale et galette des rois.....Amitié Aubinoise

## > février

8 et 9 Spectacle humour et chansons.....Amitié Aubinoise

22 Soirée choucroute..... US Aubinoise Football

? Conférence sur la parentalité.....ARCEL

## > avril

4 Théâtre à la Chapelle des Templiers.....ARCEL

## > mai

15 Journée pizza..... Amicale Laïque

26 Voyage à Doué-la-Fontaine.....Amitié Aubinoise

5 et 6 Gala de danse.....ARCEL

6 au 13 Voyage Camargue et côte Languedocienne . Amitié Aubinoise

31 Tournoi Inter-quartiers ..... US Aubinoise Football

## > juin

14 Fête de l'école Jean-Pierre Timbaud ..... Amicale Laïque

21 Kermesse .....Ecole Privée Sainte-Laura Montoya

## > juillet

11 Festival du Menhir .....ARCEL

26 Repas champêtre et concours de boules .... Association des  
St-Aubin de France

## > août

8 et 9 Rassemblement des Saint-Aubin à Saint-Aubin du Jura  
Association des St-Aubin de France

## > septembre

26 Soirée Moules Frites..... Amicale Laïque

## > octobre

17 Soirée couscous.....APEL Ecole Ste-Laura Montoya

24 Tournée des Galettes..... Amicale Laïque

## > novembre

28 Soirée Pot-au-feu.....HandBall Club Aubinois

## > décembre

5 «Après-midi récréatif + remise colis aux Aubinois âgés de  
70 ans et +» ..... Municipalité et CCAS

11 Marché de Noël..... Amicale Laïque

31 Réveillon .....ARCEL

## › Le Mot du Maire



On ne peut ouvrir ce bulletin municipal sans évoquer la mémoire de mon pré-décèsseur, l'ami de beaucoup d'entre nous Michel RETIF, décédé brutalement début septembre. Bien que de nature discrète, sa disparition laisse un grand vide. Au nom de tous les Aubinois, merci Michel et repose en paix

La population légale retenue pour SAINT AUBIN DES CHATEAUX, au premier janvier 2020, est de 1795 habitants. (1777 au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Le développement d'une collectivité ne peut se faire sans l'engagement des élus, l'implication du personnel communal et le dynamisme de ses associations, lesquelles, au travers de leurs nombreuses manifestations, rayonnent même au-delà des limites communales, boostées par la motivation de leurs bénévoles. Egalement merci aux acteurs économiques qu'ils soient agriculteurs, artisans ou commerçants, qui par leurs actions à tous contribuent à la vitalité de notre village.

Au terme de cette mandature, Je tiens à remercier chaleureusement les 22 élus qui m'ont accompagné durant ces 6 années. Un groupe uni ayant pour seule ambition le bien-être de notre commune. Leur implication et leur état d'esprit positif m'ont été d'un grand soutien. Cette fonction comprend énormément de responsabilités, d'une telle diversité qu'il serait trop long de les énumérer, mais qui sont toutes réellement passionnantes. Malgré cela il est difficile de répondre positivement aux attentes de chacun d'entre vous et toutes ces impossibilités peuvent générer un sentiment de frustration car certains croient encore que le maire a tous les pouvoirs. Ce qui n'est évidemment pas le cas!

L'exercice de son droit de préemption sur la propriété POPPE, lors de sa vente, devrait permettre à la commune :

- De réaliser un cheminement entre le parking du chemin du fau et les commerces
- De réhabiliter le lavoir
- De créer un chemin piétonnier voir cyclo en fond de vallon
- De construire des logements seniors,
- ...

De plus la commune va bénéficier d'un investissement intercommunal dans l'année qui vient, à savoir une bibliothèque. Sans en avoir encore débattu en conseil municipal, on peut penser que cet équipement aurait toute sa place dans l'un des bâtiments de cette propriété. Le réaménagement de ces lieux (ancienne poste, ancienne maison des associations et les bâtiments POPPE) apporterait un coup de jeune au centre bourg comme en rêveraient beaucoup de communes.

Lors du vote unanime pour préempter cette propriété, les élus étaient à mille lieues de penser que cette délibération pourrait être contestée juridiquement tellement l'intérêt général était indiscutable. Regretter ce recours n'efface pas notre déception de

voir un tel acte mettre en danger les réalisations citées ci-dessus du fait d'un projet d'intérêt privé. Le nord du département de la Loire-Atlantique a pourtant besoin de projets structurants comme le nôtre.

Le Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) intercommunal approuvé lors du conseil communautaire de décembre, affiche une volonté de revitalisation des centres ville et bourgs. Derrière cette appellation, que certains pourraient considérer a priori comme « un texte administratif de plus », va être créé un poste de technicien conseil, à la disposition des particuliers propriétaires occupants ou bailleurs, pour les orienter sur les aides possibles, financières ou administratives. Les porteurs de projets sont bien entendu invités à profiter de ces opportunités au cours des prochains mois.

La réflexion engagée pour réviser le Plan Local d'Urbanisme dépasse de très loin les seuls enjeux du foncier et de la propriété qui l'accompagnent. Quelle organisation pour nos futurs déplacements? Quel avenir pour nos paysages et notre environnement? Ces questions et beaucoup d'autres ont largement contribué à animer la vingtaine de réunions du groupe de travail, et dans le prolongement, les réflexions de notre conseil municipal. Au grand dam de certains administrés, la seule partie constructible en dehors de la zone agglomérée se situera sur le secteur de Mauny et sous maîtrise foncière communale. L'inventaire bocager de la commune réalisé au cours de l'année 2019 met en évidence la richesse bocagère de la commune (500 km de haies). Celui-ci va être joint au P.L.U. et sera suivi par une commission constituée de 10 membres venant de différents milieux socio-économiques de la commune. Si certaines collectivités ont besoin de planter des arbres pour marquer leur empreinte environnementale, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX se doit de conserver l'existant et aura toujours des années d'avance. L'enquête publique de ce P.L.U. se déroulera au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. Il faut cependant savoir que l'Etat encadre de plus en plus l'élaboration des P.L.U. et c'est le Préfet qui aura le dernier mot sur le projet, même après enquête publique.

À l'aube de l'année 2020 on peut encore rêver et prendre son lot de résolutions habituelles, comme « je résiste », « je m'oppose », « je m'indigne », « je dialogue », « je négocie », « je construis », « je positive »... Pour ma part j'évite ce genre de challenge afin de ne pas être trop déçu. Malgré cela nous sommes très vite rejoints par la dure réalité de ce monde. Il nous faudrait agir ensemble contre l'obscurantisme et surtout rester un peuple libre et fraternel, égalitaire et laïque, accueillant et solidaire, même si parfois il est compliqué de trouver sa place dans notre société

Les élus et le personnel communal se joignent à moi pour vous offrir de bons vœux pleins d'espoir pour 2020.

*Daniel RABU, Maire.*

## › Naissances

Thiago CORREIA DA FONSECA	La Cour Gautier	17/04/2019
Inès THIÉRIÉ	La Cour Gautier	30/04/2019
Hugo MOREL	24 rue de la Gaudinais	06/07/2019
Charlotte MARTIN MONJOIN	La Coquerie	25/08/2019
Loëva LEVÉQUE	La Bossardais	20/09/2019
Zélie TESSIER	118 La Vallée	23/09/2019
Léna LEPRINCE	La Connelais	12/11/2019
Zoéline LE BELLEGUIC	11 rue Abbé Deniau	22/11/2019



*Nota : 18 naissances ont été enregistrées entre le 16 décembre 2018 et le 16 décembre 2019. Toutefois, seules sont reportées ici celles dont les parents ont expressément donné l'autorisation d'en faire mention.*

## › Mariages



Monsieur Christophe RICHARD et Madame Nathalie BOUCAULT La Fouquerais 24/08/2019

*Nota : 4 mariages ont été célébrés entre le 15 décembre 2018 et le 15 décembre 2019. Seul est ici mentionné celui dont les époux ont expressément autorisé la commune à en faire mention dans ce bulletin.*

## › Décès

Entre le 15 décembre 2018 et le 16 décembre 2019

### Décès de personnes décédées ou domiciliées à Saint-Aubin-des-Châteaux

24/03/2019	BARRAT (Née PRIME) Marie Thérèse	84 ans	11 rue Abbé Deniau
12/05/2019	LERAY (Née BOUJU) Marie Thérèse	84 ans	La Baraterie
31/08/2019	HALBERT Joël	59 ans	5 rue de Châteaubriant
06/09/2019	RÉTIF Michel	70 ans	2 Chemin du Fau
17/09/2019	BIORET Raymond	83 ans	12 Le Perray
07/10/2019	BOISTEAU Bernard	75 ans	Les Haies
16/10/2019	VIGNERON Marcel	88 ans	Bonnencontre
03/11/2019	BOUJU Paul	83 ans	La Baraterie



### Décès de personnes nées à Saint-Aubin-des-Châteaux, mais n'y résidant plus

07/02/2019	LEMAÎTRE Claude	Châteaubriant (Loire-Atlantique)	70 ans	Le Perray
10/02/2019	GOUJON Monique	Nantes	76 ans	le Sauzais
09/03/2019	LEMAÎTRE (Née VIGNERON) Emilienne	Châteaubriant	90 ans	Launay du Perray
10/05/2019	DELIMESLE Jean-Paul	Candé	68 ans	Tertre Rouge
15/06/2019	PESLERBE (Née GRIPPAIS) Madeleine	Châteaubriant	95 ans	Le Boislouel
18/08/2019	CAMUS (Née LEMAÎTRE) Thérèse	Saint-Vincent-des-Landes	90 ans	La Chapelle
22/09/2019	NAVINEL Aubin	Châteaubriant	83 ans	Le Claray
19/08/2019	NAVINEL Jean	Châteaubriant	88 ans	La Gautronnais
29/09/2019	PEIGNÉ (Née AUDION) Jeannine	Châteaubriant	83 ans	La Daviais
04/10/2019	POULAIN Armand	La Montagne	85 ans	Le Bourg
30/10/2019	MOREAU (Née BOURSIER) Germaine	Nozay	95 ans	Quiffeu
22/11/2019	CHAUVIN Pierre	Rougé	89 ans	Le Bourg
04/12/2019	GANDUBERT Joseph	Châteaubriant (Loire-Atlantique)	92 ans	La Brosse

## › Réunions du Conseil municipal de 2019

Date des réunions du Conseil municipal	Membres du Conseil municipal excusés	Membres du Conseil municipal absents
21 janvier 2019	Mme Valérie LEROUX	Néant
25 février 2019	Mme Patricia BARRAT - M. Régis BOUTIN - Mme Valérie LEROUX	Néant
18 mars 2019	Mme Patricia BARRAT - Mme Christelle BRIAND - Mme Elise FOUGERE M. Dominique GOUJON - Mme Corinne LE FLEM - Mme Valérie LEROUX M. Nicolas RETIF	Néant
11 avril 2019	Mme Corinne LE FLEM - Mme Jacqueline PANTECOUTEAU Mme Valérie LEROUX - M. Régis BOUTIN	Néant
13 mai 2019	M. Michel BERTRAND - M. Franck BOUCHERIE - Mme Christelle BRIAND Mme Corinne LE FLEM (représentait la commune à l'assemblée générale de l'OPASS) - Mme Valérie LEROUX - Mme Laureline RETIF	Néant
17 juin 2019	M. Luc ADRON - M. Régis BOUTIN - Mme Christelle BRIAND Mme Valérie LEROUX - M. Nicolas RETIF - Mme Marie-Paule SECHET	Mme Elise FOUGERE
25 juillet 2019	M. Régis BOUTIN - Mme Elise FOUGERE (pouvoir à Mme Corinne LE FLEM) Mme Valérie LEROUX (pouvoir à Mme Marie-Paule SECHET) - M. Sébastien LOOF - M. Eric PAILLARD (pouvoir à M. Nicolas RÉTIF) - Mme Laureline RÉTIF (pouvoir à M. Daniel RABU)	Mme Christelle BRIAND
26 août 2019	Mme Patricia BARRAT (pouvoir à M. Luc ADRON) - M. Franck BOUCHERIE M. Régis BOUTIN - M. Jean-Yves CAVÉ (pouvoir à M. Daniel RABU) M. Sébastien LOOF (pouvoir à Mme Corinne LE FLEM) - M. Eric PAILLARD (pouvoir à M. Nicolas RETIF) - Mme Laureline RETIF	Néant
30 septembre 2019	Mme Corinne LE FLEM (pouvoir à M. Daniel RABU)	Néant
18 novembre 2019	Mme Patricia BARRAT - Mme Elise FOUGERE - M. Dominique GOUJON Mme Laureline RETIF	Néant

## › Voirie

Les résidents du lieu-dit «le Bois des Haies» à Saint-Aubin-des-Châteaux déplorent le fait que le véhicule de collecte des ordures ménagères ne puisse desservir le hameau, face à l'impossibilité de faire demi-tour sur le domaine public ou privé communal.

Pour remédier à cette situation, Monsieur Maurice NAVINEL est disposé à céder les parties sud et ouest de la parcelle cadastrée YE 96 représentant une superficie de 650 m<sup>2</sup> environ, pour l'euro symbolique. En contrepartie, la commune prendra en charge les frais de géomètre se rapportant à la division de ladite parcelle et l'établissement du document d'arpentage, ainsi que les frais de l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maîtres JOSSO et GAUTREAU, notaires à Châteaubriant.

► Le 25 mai 2007, une autorisation de lotir a été délivrée à la Société CAP OUEST, pour 19 lots rue des Genêts et rue des Acacias.

Le dossier d'autorisation de lotir comprenait un engagement du lotisseur à céder gratuitement à la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux les espaces communs une fois les travaux achevés. De son côté, la Commune de Saint-Aubin-des-Châteaux avait accepté le principe de cette rétrocession.

A la demande du lotisseur, le notaire en charge de ce dossier propose d'envisager la rétrocession au profit de la Commune de l'emprise de la haie bordant les lots et des entrées de ces lots constituées des 25 parcelles d'une superficie totale de 2 293 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal accepte **le principe** de la rétrocession de ces parcelles destinées à être intégrées dans le domaine communal, **lorsque les réserves suivantes auront été levées :**

a. La remise en état de la voirie privative déjà signalée le 3 février 2014,

b. La remise en état normal d'entretien du lot restant à vendre ayant fait l'objet d'une demande le 14 août 2017

c. L'élagage par un professionnel des arbres situés sur les parcelles concernées par cette rétrocession de façon à éliminer le risque de chute des branches mortes pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers de la voirie,

L'acte de cession, à titre gratuit, sera passé en l'étude notariale LETHU DEL VALLE LÉZIER à NANTES. Tous les frais se rapportant à cette cession seront supportés par le lotisseur.

## › Affaires générales

► L'OPASS du secteur de Sion-les-Mines, Derval et Rougé essaie de trouver des solutions à la **désertification médicale en milieu rural**. Une réunion de présentation a été organisée le 15 janvier dernier à Ruffigné. C'est ainsi qu'il est envisagé de recruter, pour Sion-les-Mines, des médecins salariés représentant 1,5 poste équivalent temps plein.

Dès le début de l'étude, les élus de Saint-Aubin-des-Châteaux ont souhaité être associés dans l'optique de la cessation d'activités, au cours des prochaines années, du médecin installé sur la commune.

► Suite à l'appel lancé par le biais du dernier bulletin municipal en vue de **l'attribution d'un nom aux locaux de l'ancienne école publique**, 17 bulletins de participation ont été reçus en mairie pour un total de 53 propositions différentes. C'est finalement **«L'Escapade»** que le Conseil municipal a choisi.

► Par arrêté 2019/ICPE/067 du 1<sup>er</sup> mars 2019, Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique a ordonné une consultation du public sur la demande, présentée par la SCEA de la Taille, en vue de procéder à l'enregistrement de **l'élevage de porcs au lieu-dit «la Taille»** à Saint-Aubin-des-Châteaux.

Cette consultation du public s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 26 avril 2019.

Le dossier présenté portait sur la demande d'enregistrement du futur élevage porcin, avec mise à jour du plan d'épandage de la SCEA de la Taille.

Après projet, l'atelier porcin de la SCEA de la Taille comptabilisera 289 truies présentes. L'engraissement de l'ensemble des porcs issus de la maternité est prévu sur le site et nécessite la création d'un nouveau bâtiment. Le nombre de porcs produit par an est alors estimé à 6 607 charcutiers.

L'effectif de l'élevage progressera alors d'environ 822 animaux équivalent pour atteindre 3 125 animaux équivalent.

Le Conseil municipal a longuement débattu de ce projet. Il a notamment relevé que l'évolution de cet élevage aurait une incidence certaine sur la voirie communale avec une augmentation significative de la circulation des gros engins agricoles pour l'épandage du lisier notamment.

Au final, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la poursuite du projet après vote à main levée : 8 voix pour et 7 abstentions.

► Le tirage au sort effectué sur la liste électorale a désigné, pour figurer sur la liste des personnes susceptibles de siéger en 2020 en qualité de juré auprès de la Cour d'Assises de Loire-Atlantique :

- Madame Nadia MICHEL, née EVAIN,
- Monsieur Christian NOEL,
- Monsieur Sébastien CORRE.

► En cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, la commune au titre de l'article L331-24 du code forestier et les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë bénéficient d'un droit de préférence. En cas de cession, le vendeur est tenu de notifier à la commune et aux propriétaires concernés les conditions de la vente. Les bénéficiaires de ce droit disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification par lettre recommandée. En cas de pluralité de réponses à l'exercice de ce droit, le vendeur choisit librement son acquéreur. Toute vente opérée en violation de ces dispositions est entachée de nullité avec prescription pendant un délai de 5 ans.

En l'espèce, la commune est saisie d'un projet de cession d'une parcelle en nature de bois appartenant à Madame Denise TARDIF cadastrée A 985 située «la Lande de la Messardière» (proche du plan d'eau du Bas du Tertre), d'une superficie de 1 ha 08 a 60 ca, pour un prix de 8 500 €, hors frais de vente et de négociation évalués approximativement à 4 500 €. Ce terrain figure au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé au bénéfice de la commune au titre d'une zone de loisirs.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'exercer son droit de préférence sur ce bien.

*Cette décision a été notifiée au notaire chargé de la transaction. Ce dernier a ensuite communiqué en mairie la décision de la propriétaire qui a fait le choix de vendre ce bien à une autre personne également détentrice d'un droit de préférence sur ladite parcelle.*

► Le 26 août 2019, Monsieur Michel EVAIN, en charge du dossier à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, est venu présenter le projet de **Plan Local de l'Habitat 2020-2025** dont l'engagement a été décidé par le Conseil communautaire le 7 novembre 2017.

Ce PLH est un des outils permettant de répondre à l'ambition du SCoT de produire, sur le territoire de la Communauté de communes, entre 180 et 247 logements par an destinés à l'accueil d'une nouvelle population et à la décohabitation afin d'accompagner un objectif de croissance démographique de + 6 000 à + 8 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040. Il a fait l'objet de nombreuses réunions d'élus des 26 communes pour aboutir à un document définissant 3 orientations opérationnelles avec un programme d'actions pour chacune d'elles qui sont reportées ci-après :

Orientations opérationnelles	Actions correspondantes
Valoriser le parc existant de logements support de l'identité des communes et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des opérations « coup de pouce » à l'amélioration de l'habitat sur les centres-villes et les centres-bourgs (précarité énergétique, adaptation au vieillissement) et poursuivre la lutte contre l'insalubrité sur tout le territoire ;</li> </ul> <p>Poursuivre le conseil gratuit aux particuliers sur l'ensemble du territoire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les communes à réhabiliter les logements communaux et à remettre sur le marché des biens privés abandonnés</li> </ul>
Organiser le développement de la construction neuve de manière plus qualitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer et piloter le plan d'actions du PLH avec conseil en urbanisme auprès des communes, tenue de l'observatoire de l'habitat et de la conférence intercommunale du logement avec suivi de la production de logements sociaux ;</li> <li>• Mettre en place une politique foncière ciblée favorisant le renouvellement urbain ;</li> <li>• Poursuivre l'opération de renouvellement urbain dans le quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant</li> </ul>
Compléter l'offre de logement et d'hébergement des publics à besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une politique intercommunale de production et d'attribution des logements sociaux ;</li> <li>• Compléter l'offre pour les jeunes à l'image de la création d'une antenne du foyer jeunes travailleurs dans le quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant ;</li> <li>• Adapter l'offre au vieillissement à l'image de la création d'une résidence intergénérationnelle dans l'ancienne maison de retraite à Derval</li> </ul>

Sur le plan budgétaire, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a estimé à près de 3 millions d'euros les crédits de fonctionnement à la charge de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval sur la période 2020-2025 dont au moins 1,4 million d'euros pour les opérations « coup de pouce » à l'amélioration de l'habitat ancien.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur le projet de PLH arrêté par le Conseil communautaire le 27 juin 2019, y a émis un avis favorable par vote à main levée : 12 voix pour et 4 abstentions.

► En début de mandature en 2014, le Conseil municipal avait élu **les délégués communaux auprès du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays de la Mée**.

Suite au décès du délégué titulaire et à la démission du délégué suppléant, le Conseil municipal a été invité à élire 2 nouveaux représentants par vote à bulletin secret.

Monsieur Dominique GOUJON a été désigné délégué titulaire (18 voix et 1 bulletin blanc) et Monsieur Eric PAILLARD délégué suppléant (18 voix et 1 à Monsieur Sébastien LOOF).

► Depuis plusieurs décennies, la commune achetait du **raticide** remis gratuitement aux administrés qui en faisaient la demande. Cela représentait 220 kg pour un montant de 1 320 € en 2018.

Pour le dernier achat, le stock a été écoulé en 6 mois ; certaines personnes sont venues en chercher à plusieurs reprises (7 kg pour certains), sachant qu'il n'existe aucun règlement pour cette distribution. Il n'y a plus de produit disponible depuis fin avril.

Si l'on voulait que chaque foyer en dispose, ce n'est pas 220 mais 750 kg qu'il faudrait acheter, sauf à diminuer la quantité par foyer.

Le Conseil municipal suit la position de la commission des finances qui a proposé de ne pas reconduire cette distribution et de laisser les administrés se procurer le produit nécessaire dans le commerce de leur choix.

► Un permis de construire un bâtiment agricole à la Goudais avait fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif en mars 2019.

Depuis, le requérant s'est désisté. Le Juge Administratif, par une ordonnance du 14 octobre 2019, a donné acte de ce désistement.

► Monsieur Pierre HINARD et l'Association de Protection et de défense de la Coquerie ont déposé en 2017 un recours contre la décision de Monsieur le Maire d'accorder un permis de construire une habitation au lieu-dit « la Coquerie ».

Cette affaire a été plaidée au Tribunal Administratif le 12 novembre 2019. Le rapporteur public a invité le tribunal à rejeter la requête des plaignants et à rejeter la demande de la commune formée au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative, ce qui a été confirmé par décision lue en audience publique le 10 décembre 2019.

## › Finances

L'OPASS Derval-Rougé, centre de santé en soins infirmiers basé à Sion-les-Mines, conduit une étude pour évoluer en Centre de Santé Pluriprofessionnel qui permettrait de salarier des médecins généralistes.

Pour financer le matériel et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la structure, l'OPASS sollicite une **aide financière exceptionnelle** à hauteur de 1 € par habitant.

Le Conseil municipal a répondu favorablement mais demandé que, lorsque la commune sera confrontée au départ de son médecin généraliste, l'OPASS étudie avec bienveillance le maintien d'une présence médicale à Saint-Aubin-des-Châteaux.

► Le **bilan de fonctionnement de l'Espace Castella** au titre de l'année **2018** fait apparaître un déficit de 8 315,80€, en augmentation par rapport à celui de 2017 qui s'élevait à 3 565,48 €.

Ceci est dû principalement à la diminution du nombre de locations au cours de l'exercice passé.

► Les **dépenses de fonctionnement de l'école Jean-Pierre Timbaud** au titre de l'année 2018 atteignent la somme de 64 437,93 € en évolution de +3,98% par rapport à 2017. Néanmoins, l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant cet établissement permet de limiter le coût de revient par élève à + 1,78% entre ces 2 exercices (455,93 € contre 447,96 € en 2017).

Si l'on dissocie les coûts des élèves de maternelle et ceux des classes élémentaires, les montants unitaires sont respectivement de 773,82 € et 232,51 €.

► Par délibération 2019-16 du 18 mars 2019, le Conseil municipal fixait à 455,93 € le montant de la **participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Laura Montoya** au titre de l'année 2019, qu'il s'agisse des élèves des classes maternelles ou élémentaires.

Or, dans un courrier du 27 juin 2019, Monsieur le Sous-Préfet de Châteaubriant - Ancenis précise que «le montant du forfait communal ne doit pas résulter d'une moyenne entre les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et des classes élémentaires. Il est nécessaire de faire une distinction entre les deux niveaux puisque la prise en charge des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat se fait dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public.

Dans ces conditions, le Conseil municipal fixe pour l'année 2019 à 773,82 € par élève de maternelle et 232,51 € par élève fréquentant une classe élémentaire la participation communale aux frais de fonctionnement de l'École Sainte-Laura Montoya, par référence à l'état des frais de fonctionnement 2018 de l'école publique Jean-Pierre Timbaud.

► Dans son organisation du **centre de loisirs d'été, l'ARCEL** a la particularité de fournir un **repas chaud** aux enfants et encadrants. Jusqu'à présent, les denrées étaient acquises par l'association

organisatrice qui se chargeait du service des repas et du nettoyage du réfectoire. De son côté, la commune mettait à disposition un agent pour la préparation des repas. Elle demandait en contrepartie le remboursement des frais de personnel correspondants.

Des négociations ont été menées entre l'ARCEL et la commune en vue de modifier les modalités financières de fourniture des repas. Il en ressort que la commune pourrait se charger et de l'approvisionnement en produits alimentaires et de la préparation des repas par le biais de l'agent assurant cette fonction durant le temps scolaire. Le service et l'entretien du réfectoire continueraient d'être assurés par l'ARCEL qui rembourserait la commune sur la base d'un prix unitaire de 3,50 €, tant pour les adultes que pour les enfants.

Une convention en ce sens va être conclue entre la commune et l'ARCEL. Le Conseil municipal en accepte les termes à l'unanimité.

► La commune entretient ses sentiers inscrits au plan départemental des **itinéraires de promenade et de randonnée** à l'aide de ses tracteur et élagueuse. Certaines portions sont inaccessibles à ces matériels ; les interventions manuelles étaient alors effectuées par l'ACPM et prises en charge par la Communauté de Communes.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en application du projet de territoire adopté par la Communauté de Communes en février 2018, ces interventions continueront d'être assurées par l'ACPM mais le coût financier sera supporté par la commune, déduction faite des subventions départementales, soit un reliquat d'un peu plus de 800 € par an.

► **Une décision modificative sur le budget principal 2019** est adoptée. Elle prend en compte une rectification d'imputation budgétaire en ce qui concerne la reprise des tracteur, chargeur et débroussailluse.

Par ailleurs, un crédit de 230 000 € est inscrit pour l'acquisition de la propriété POPPE (prix vendeur + frais). L'équilibre est assuré par l'inscription d'un emprunt du même montant.

Vote à main levée - adoption unanime.

► En accord avec les élus municipaux, l'ARCEL a procédé à l'acquisition de mobilier pour les salles de l'Escapade (ancienne école publique) pouvant être utilisé par les différents groupes bénéficiant de ces locaux (Centre de Loisirs, activités organisées par le groupe d'assistantes maternelles « Eveil et Bricolage » ainsi que l'Accueil Périscolaire). Parallèlement, elle a déposé une demande de participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales, mais le montant alloué ne sera connu que courant 2020.

Face à cette situation, le Conseil municipal décide d'allouer à l'ARCEL, sur l'exercice 2019, une subvention de 1000€ et précise qu'une aide complémentaire pourra lui être allouée en 2020 lorsque sera connu le montant de la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales dans la limite des 2/3 du reste à charge de l'ARCEL, plafonnée à 2 000 €.

## › Affaires scolaires et périscolaires

Un certain nombre de points examinés lors de la dernière réunion du Conseil de l'école Jean-Pierre Timbaud ont été portés à la connaissance de l'assemblée, notamment :

- L'évolution des effectifs, conjuguée au dédoublement des classes de CP et CE1, qui aboutit à l'ouverture de 2 classes supplémentaires à la rentrée de septembre 2019, ce qui a été confirmé officiellement par le rectorat,
- La demande d'un aménagement près de l'école obligeant les véhicules à ralentir.

En parallèle, les membres du Conseil municipal ont tenu à souligner les efforts importants faits par la commune pour répondre aux besoins de l'école avec près de 2.000.000 € consacrés ces dernières années. Ils ont tenu à souligner que les priorités devront maintenant prendre d'autres directions.

› Des modifications sont apportées **au règlement intérieur de l'Accueil périscolaire**, à savoir :

- Que l'inscription au service vaut engagement pour les parents d'enfants des classes maternelles à fournir une tenue de rechange en début d'année scolaire dans un sac identifié aux nom et prénom de l'enfant,

- Une pénalité d'un montant unitaire de 2 € sera appliquée en cas d'absence d'inscription préalable le matin et/ou soir ; celle-ci venant s'ajouter à la participation due en raison de la présence effective de l'enfant.

Par ailleurs, Il est constaté de plus en plus fréquemment que des enfants sont absents alors que les parents les ont inscrits à l'Accueil Périscolaire.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la commune se doit de mettre à disposition un nombre d'encadrants en adéquation avec celui des inscrits. Le fait que des enfants soient absents sans que les familles en aient informé la mairie (possible par mail, téléphone, voire par le portail famille) peut entraîner en certaines occasions la présence d'animateurs en nombre supérieur à ce qui est prévu par la réglementation.

Sur proposition de la commission des affaires scolaires et périscolaires, le Conseil municipal décide d'instituer une pénalité à l'encontre des familles ayant omis de signaler au préalable l'absence de leur enfant à l'accueil périscolaire.

Le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire qui sera applicable à la rentrée de septembre 2019 est donc modifié en conséquence. La nouvelle version mentionne également l'obligation, pour les parents, d'accompagner les enfants jusque dans les locaux.

Adoption à l'unanimité

› Il est décidé de modifier le **règlement intérieur de la restauration scolaire** pour tenir compte de suggestions faites par le personnel encadrant en ce qui concerne la discipline (jeu avec la nourriture, gaspillage) et le déroulement du repas.

Adoption à l'unanimité

› Le bilan financier de la cantine municipale pour l'année scolaire 2018-2019 présente un déficit de 32 015,51 € contre 32 155,31 € l'année scolaire précédente. Il est donc stable malgré un nombre de repas préparés supérieur de 5 369 (centre de loisirs + école de Ruffigné), réduisant ainsi le déficit par repas servi de 1,66 € à 1,30 €.

La part de l'alimentation est de son côté en augmentation : 1,59 € contre 1,38 €.

Ce bilan a été présenté aux élus de Ruffigné en fin d'année comme le prévoit la convention signée entre les 2 communes. Il est proposé de maintenir à 3,50 € pour l'année 2020 le prix de vente des repas à cette collectivité ainsi qu'à l'ARCEL durant le centre de loisirs de juillet.

› Suite au transfert de la compétence transport du Département vers la Région, le service LILA SCOLAIRE devient ALEOP.

Le Conseil Régional a décidé d'uniformiser les montants de **participations des familles aux transports scolaires** sur les 5 départements. Elle est fixée dorénavant à 110 € par an au lieu de 182 € précédemment. Ce nouveau montant ne tient pas compte d'éventuelles participations des collectivités (communes ou communautés de communes).

› **Le stationnement des véhicules sur le parking de l'école Jean-Pierre Timbaud** est problématique aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

L'exigüité des lieux est avérée mais l'encombrement est largement amplifié par l'indiscipline de certains parents qui attendent les enfants en dehors de tout emplacement matérialisé, voire même sur l'emplacement réservé aux bus, mais également par le stationnement de poids lourds. Il a été envisagé d'interdire le stationnement des poids lourds à l'exception des cars de transport scolaire.



# Vie Municipale : le Conseil

## ➤ Personnel communal

Le conseil municipal décide de modifier le **tableau des effectifs du personnel communal** en créant un poste de contractuel sur une base de 30/35 à compter du 29 août 2019. L'agent ainsi recruté interviendra à titre principal auprès des professeurs des écoles chargés des classes maternelles. Il sera appelé également à assurer la surveillance des enfants sur la cour lors de la pause méridienne, l'entretien ménager des locaux scolaires et une aide à l'animation de l'accueil périscolaire.

Le recours à un emploi de contractuel se justifie par :

- Le fait que l'école publique Jean-Pierre Timbaud est classée en zone «Réseau d'Education Prioritaire» (REP),

- L'augmentation du nombre de classes ouvertes dans cet établissement : 7 en 2018-2019 et 9 en 2019-2020, sans que les effectifs scolarisés évoluent à la hausse, mais en raison du dédoublement des niveaux CP et CE1,

- L'absence de garantie quant au maintien à court ou moyen terme de ce nombre de classes dont la décision appartient exclusivement aux services de l'éducation nationale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

## ➤ Infrastructures extérieures à la commune

### Le projet éolien bientôt opérationnel

Le mot de M. Jean-François Innocenti, Directeur Ingénierie et Construction de ENGIE Green

Dans quelques mois, les aubinoises et les aubinois seront des acteurs à part entière de la Transition énergétique initiée en France.

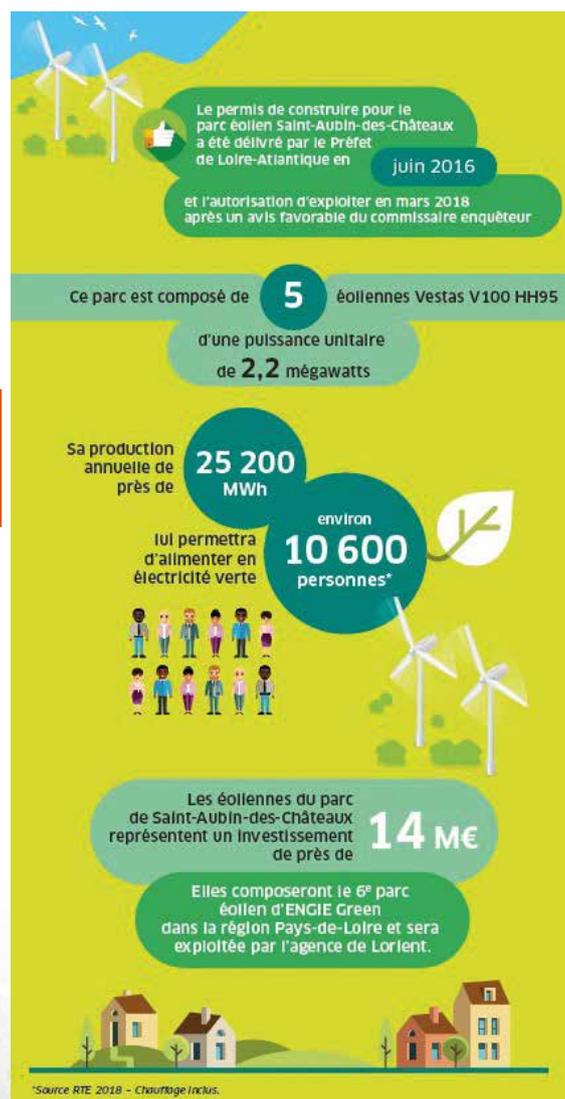
En effet, c'est à l'été 2020 que le parc éolien de Saint-Aubin-des-Châteaux produira ses premiers kilowattheures propres et renouvelables contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nationaux en faveur du développement durable.

Cet événement important pour la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux est aussi une nouvelle étape pour ENGIE Green : il s'agit du 1er projet pour lequel un état des lieux et un suivi sanitaire des exploitations agricoles alentours sont réalisés par des spécialistes, en toute transparence avec les parties prenantes. Un second état des lieux sera réalisé deux ans après la mise en service du parc.

Le chantier se déroulera selon les recommandations de l'étude d'impact sur l'environnement et obéira strictement à nos critères de propreté et de sécurité.

Afin de prévenir tout risque, nous vous rappelons que le chantier est interdit au public et vous remercions de respecter scrupuleusement ces consignes....

Il est à noter que la commune a accepté la constitution de servitudes de passage et de passage de câbles sur certaines voies communales ou chemins ruraux pour ce projet. En contrepartie, la commune percevra une indemnité annuelle de 11 000 € de la part de l'exploitant du parc éolien.



## ➤ Acquisition de parcelles de terrain rue de la Gaudinays

La commune a décidé d'acquérir 3 parcelles de terrain (en rouge sur le plan ci-contre) situées entre l'espace Castella et la rue de la Gaudinays, cadastrées AB 177 et AB 236 et AB 239, pour une superficie de 1 752 m<sup>2</sup>.

Après négociation, la propriétaire a accepté de céder ces biens à la commune au prix de 3 500 € net vendeur, condition que le Conseil municipal a validée.

L'acte d'acquisition a été signé en l'étude notariale GAUTREAU et JOSSO, de Châteaubriant le 21 août 2019.

La commission « environnement - cadre de vie » est chargée de travailler sur le projet d'aménagement.



## ➤ Installation d'un bâtiment modulaire à l'école Jean-Pierre Timbaud

A la rentrée de septembre 2018, l'école Jean-Pierre Timbaud comptait 7 classes. 6 sont dans les salles spécialement prévues à cet effet et la 7<sup>ème</sup> dans la salle d'activités.

En septembre 2019, du fait que l'école est incluse dans un Réseau d'Éducation Prioritaire avec dédoublement pour les niveaux CP (2018-2019) + CE1 en 2019-2020 et un maximum de 25 élèves par classe pour les autres niveaux, il était nécessaire d'ouvrir 2 nouvelles classes alors que le nombre d'élèves n'est pas supérieur à celui de l'année scolaire passée.

**Le Conseil municipal avait alors plusieurs choix :**

- L'acquisition de bâtiments modulaires
- La location de bâtiments modulaires,
- La division de 2 classes

A l'issue de la procédure de consultation, le choix de la commune s'est porté sur l'acquisition d'un bâtiment modulaire reconditionné auprès de la société COUGNAUD Services, de la Roche-sur-Yon. Il en a coûté la somme de 34 959,85 € H.T. pour cet équipement d'une superficie de 70 m<sup>2</sup>.



Monsieur le Maire, entouré de 3 autres membres du Conseil municipal le 31 juillet 2019, à l'issue de l'installation du bâtiment modulaire.

## ➤ Projet d'acquisition d'un distributeur de pain

Le commerçant boulanger de la commune serait intéressé par l'installation d'un distributeur de pain à proximité du magasin mais ne souhaite pas l'acquérir, sauf à obtenir une subvention communale.

De son côté, la commune propose d'acquérir un tel matériel, approvisionné par le commerçant local, dans le cadre d'une convention entre les 2 parties et moyennant une redevance mensuelle de 100 € H.T. minimum.

Le Conseil municipal se positionne sur la seconde solution et invite les élus en charge de ce dossier à établir la convention de mise à disposition, en lien avec le propriétaire du fonds de commerce, et d'étudier les devis qui seront sollicités pour un équipement qui apportera un service supplémentaire à la population.



## › Vente de la propriété POPPE, rue de la Gaudinai

Maître Rémi ARNAUDJOUAN, notaire, a notifié en Mairie une Déclaration d'Intention d'Aliéner précisant que les Consorts POPPE ont recherché et trouvé un acquéreur disposé à acheter **un immeuble bâti sur terrain propre sis à Saint-Aubin des Châteaux, 2 rue de la Gaudinai**, références cadastrales A 499, AB 20, AB 25, AB 26, AB 27, AB 82, AB 83, AB 277, et AB 279, d'une superficie totale de 37 513 m<sup>2</sup>, au prix de 220 000 €.

Cette propriété formant une même unité foncière comporte une maison d'habitation, une dépendance et des terrains dont certains présentant une très forte pente. Elle est classée en zone UA pour sa partie sud, Le reste du terrain se situe en zones NL et NS.

Le service des Domaines, dans son rapport d'expertise du 22 août 2019, a estimé que «le prix de cession fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 220 000 € HT hors droits, n'appelle pas d'observation».

Le Conseil municipal,

Considérant que :

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables élaboré dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours mentionne la création d'un habitat senior, l'acquisition de cette propriété offrirait une nouvelle possibilité d'implantation, au plus près de tous les services commerciaux ou de santé,

- que cette acquisition permettrait :

- la réalisation d'un cheminement doux entre le parking du chemin du Fau et la rue de Châteaubriant,

- de concrétiser un projet ancien d'ouvrir au public un sentier piétonnier en fond de vallon, entre la zone de loisirs du Bas du Tertre et le Chemin du Fau, qui pourrait de plus être prolongé vers la zone à urbaniser de Mauny,

- de redonner au Bois de Jeux son caractère d'antan qui a perdu jusqu'à il y a une cinquantaine d'années, à savoir qu'il était accessible au public de façon permanente. Le lavoir existant pourrait également être remis en valeur,

- d'aller dans le sens de la densification de l'urbanisation dans le centre-bourg, sachant que certains secteurs de l'agglomération, de par leur topographie, ne sont pas utilisables à ce titre,

- de sauvegarder le cadre environnemental de la zone.

1. Décide d'exercer son Droit de Prémption Urbain sur cette propriété et d'acquérir les biens mentionnés dans l'exposé au prix de 220 000 €, net vendeur, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines,

2. Charge Maître ARNAUDJOUAN, notaire à Pouancé, de la rédaction de l'acte d'acquisition,

3. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à la signature de l'acte notarié et de tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

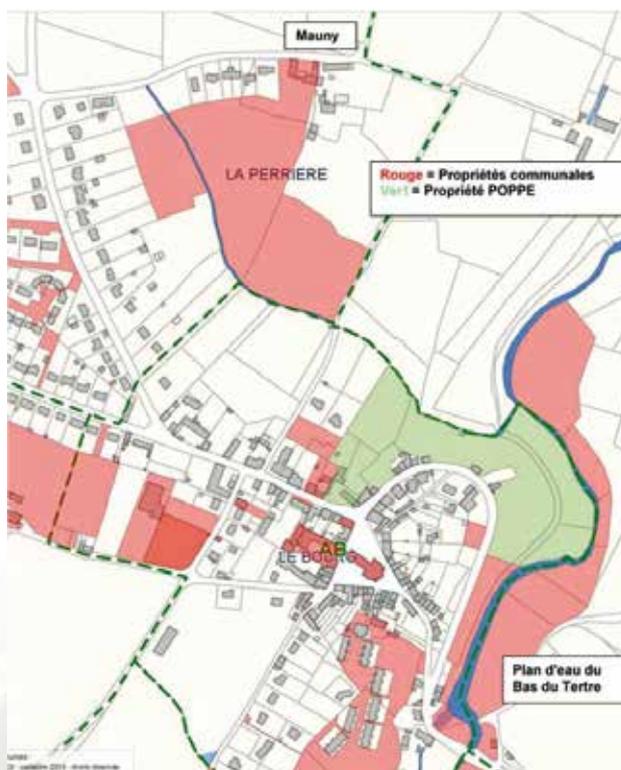
4. S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Cette délibération du 26 août 2019 a été adoptée par vote à main levée, à l'unanimité des 16 votants.

Monsieur Jérôme PRIME, candidat acquéreur, s'est opposé à cette décision en déposant auprès du Tribunal Administratif le 11 septembre 2019 un recours sur le fond ainsi qu'un référé visant à suspendre la délibération du Conseil municipal.

Le Tribunal Administratif a rendu son ordonnance sur le référé le 1er octobre 2019 et conclu que la décision de préemption est suspendue. De plus, la commune devra verser au requérant une somme de 1 000 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Le jugement sur le fond interviendra ultérieurement.



# Vie Municipale : Décisions Maire par délégation CM

## › Décisions prise par Monsieur le Maire dans le cadre de délégations consenties par le Conseil municipal

### Purge du droit de préemption urbain

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
08/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	14 rue des Acacias	ZD 229	ROUCH Christelle et MUSSET Sandy
09/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	13 rue du Tertre	AB 65 – AB 64p	Consorts CAUDARD
16/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	La Grippais	YS 205 et 96	Consorts BOULAY
16/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	5 place Jeanne d'Arc	AB 313	Consorts RICHARD
23/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	Launay du Perray	ZH 141 et 142	GERARD Anne-Marie
15/02/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	2 rue du Tertre	AB 296	GOURDET Christian
06/03/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	112 la Chapelle	YP 150	Consorts MENUET PICHARD
20/03/2019	Maison + terrain	La Borgnerie	ZE 70, 72, 73	PEIGNÉ Nicolas OWCZAREK Sonia
06/05/2019	Maison d'habitation + terrain	436 la Bourruais	YE 105 à 108 YE 112	GIRAULT Damien KNECHT Cindy
24/05/2019	Immeuble non bâti	18 la Bourruais	YE 75p	CAMUS Thérèse
24/05/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	La Bourruais	YE 77p	Consorts CAMUS
03/06/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	21 rue du Tertre	AB 196	PIOT Fabienne
19/06/2019	Maison d'habitation + terrain	13 rue de Châteaubriant	AB 30	CARDOSO LOURENCO Faustino
03/07/2019	Maison d'habitation + terrain	107, 109 et 111 la Chapelle	YP 139 et 140	Consorts PESLERBE
30/07/2019	Maison d'habitation + terrain	La Borgnerie	ZE 77 et 80	BOULAY Romuald DELAVEAU Manuella
18/08/2019	Maison d'habitation + terrain	17 rue de la Vigne	ZD 55	MENARD Claudine
28/08/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	7 rue du Tertre	AB 59, 60, 61 et 243	CHADAINNE Evelyne
18/09/2019	Terrain non bâti	3 rue du Tertre	AB 369	GAUVIN Maxime
04/10/2019	Terrain + bâtiment	4 et 8 rue du Bois de Jeux	AB 213 et 311	MABIT Christelle
08/11/2019	Terrains + bâtiments dont habitation	18, 20 et 421 bis, la Bourruais	YE 79, 121, 122, 123 et 125	Consorts CAMUS
12/11/2019	Terrain + maison d'habitation	Launay de Villate	ZD 102 et 105	LAVENNE Gérard
29/11/2019	Terrain + bâtiments	La Coquerie	ZT 189 et 190	JANNAULT Jean-Claude
02/12/2019	Terrain + maison d'habitation	20 route de Mauny	ZD 272	COUVERT Christophe
03/12/2019	Terrain + maison d'habitation	11 rue du Tertre	AB 370	CAUDARD Henri

### Actions en justice

Date	Désignation
22/03/2019	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par Madame Danielle FOUCHER épouse MENARD visant à obtenir l'annulation du permis de construire en date du 9 octobre 2018 accordé au GAEC de la Closse, au lieu-dit «la Goudais»
16/09/2019	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par Monsieur Jérôme PRIME visant à obtenir l'annulation de la délibération 2019-45 relative à l'exercice du droit de préemption sur la propriété POPPE

### Marchés à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
05/06/2019	Acquisition de bâtiments modulaires	Ecole Jean-Pierre Timbaud	Entreprise COUGNAUD Services 85 Mouilleron-le-Captif	34 959,85 €
13/08/2019	Marché 2019-2 Remplacement du tracteur, du chargeur et de la débroussailleuse	Lot 1 – Tracteur et chargeur, avec reprise du matériel ancien	Matériel Agricole Castelbriantais - ZA la Bergerie 44110 LOUISFERT <b>Reprise du matériel ancien : 18 000 €</b>	76 000,00 €
		Lot 2 – Débroussailleuse, avec reprise du matériel ancien	<b>Reprise du matériel ancien : 9 000 €</b>	38 100,00 €

# Vie Municipale : Réunions des commissions

Dates	Commissions concernées	Principaux points à l'ordre du jour
21/12/2018	Groupe de travail sur les besoins des seniors	Première réunion de travail
14/01/2019	Agriculture - voie - Urbanisme	Remplacement du tracteur et de la débroussailleuse et aménagement d'une plate-forme de lavage aux services techniques municipaux
14/01/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
04/02/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
26/02/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (Rencontre avec les artisans Aubinois à propos de la localisation d'une future zone artisanale au PLU)
04/03/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
12/03/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (avec DDTM et architectes conseils concernant la zone de Mauny)
05/03/2019	Environnement - Cadre de vie	Rencontre avec les ambassadeurs du tri en vue de l'éco-balade du 6 avril
11/03/2019	Finances	Bilan de fonctionnement Espace Castella 2019 - Révision des tarifs communaux - Subventions aux associations 2019 - Frais de fonctionnement de l'Ecole Jean-Pierre Timbaud pour 2018 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Laura Montoya pour 2019
14/03/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (changement de destination de bâtiments)
25/03/2019	Environnement - Cadre de vie	Préparation du passage du jury des Villes et Villages Fleuris - Illuminations de fin d'année dans le bourg
02/04/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
08/04/2019	Finances	Préparation des budgets 2019
19/04/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme
06/05/2019	Affaires scolaires périscolaires	Tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire - Modifications des règlements intérieurs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire
20/05/2019	Agriculture - voie - Urbanisme	Préparation du cahier des charges en vue de la consultation pour le remplacement du tracteur et de la débroussailleuse
23/05/2019	Environnement - Cadre de vie	Préparation du passage du jury des Villes et Villages Fleuris - Illuminations de fin d'année dans le bourg
27/05/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (avec Personnes Publiques Associées)
06/06/2019	Information - communication	Préparation du bulletin info de juin
27/06/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (présentation du plan d'aménagement de la zone de Mauny)
03/07/2019	Vie associative	Rencontre avec les associations Aubinoises : Présentation des activités et projets
08/07/2019	Agriculture - voie - Urbanisme	Etude des offres pour le remplacement du tracteur et de la débroussailleuse
11/07/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Présentation du chiffrage estimatif de l'aménagement de la zone de Mauny
28/08/2019	Vie associative + Affaires scolaires et périscolaires	Rencontre avec l'ARCEL et Eveil et Bricolage à propos de l'utilisation des locaux de l'accueil périscolaire et des salles de l'Escapade et équipement mobilier de ces dernières
02/09/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (plan de zonage)
11/09/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (examen des observations faites sur le registre de concertation - retour sur la proposition de zonage en agglomération)
12/09/2019	Commission extra municipale «bocage»	Inventaire bocager et règlement (à intégrer au PLU)
23/09/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (zonage hors agglomération)
07/10/2019	Commission extra municipale «bocage»	Inventaire bocager et règlement (à intégrer au PLU)
14/10/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (changements de destination de bâtiments)
23/10/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (présentation du plan d'aménagement de la zone de Mauny à la DDTM et architectes conseils)
28/10/2019	Environnement - Cadre de vie	Aménagement des terrains bordant l'Espace Castella - Illuminations de fin d'année
29/10/2019	Finances	Projet d'acquisition d'un distributeur de pain et d'un robot - Equipement mobilier des locaux de l'Escapade - bilan financier de la cantine municipale pour 2018-2019 - Loyer de l'épicerie et du logement
30/10/2019	Commission extra municipale «bocage»	Inventaire bocager et règlement (à intégrer au PLU)
04/11/2019	Information - communication	Préparation du bulletin municipal de janvier 2020
15/11/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (règlement)
13/11/2019	Vie associative	Rencontre avec les dirigeants de l'US Aubinoise à propos des vestiaires du terrain des sports
29/11/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (règlement)
05/12/2019	Information - communication	Préparation du bulletin municipal de janvier 2020
13/12/2019	Groupe de travail pour la révision du PLU	Révision du Plan Local d'Urbanisme (règlement)
16/12/2019	Commission extra municipale «bocage»	Inventaire bocager et règlement (à intégrer au PLU)

## › Cuisine & Saveurs



Le Salon Cuisine & Saveurs revient à Châteaubriant les **8 et 9 février 2020**

Le salon Cuisine et Saveurs se tiendra à la Halle de Béré. Au menu : Ateliers, dégustations, concours... Cette troisième édition s'annonce riche et gourmande.

Ce salon dédié aux gourmets et aux gourmands ouvrira ses portes le samedi 8 et dimanche 9 février, de 10 h à 19 h. Gratuit et ouvert à tous, il propose aux visiteurs d'aller à la rencontre des producteurs locaux, artisans des métiers de bouche... L'an dernier, 3 000 personnes étaient venues.

Les producteurs locaux proposeront au public de faire son marché autour de leurs produits.

La section hôtelière du lycée Môquet-Lenoir de Châteaubriant proposera un menu gastronomique qu'il sera nécessaire de réserver à l'avance.

## › Un dispositif Argent de poche à destination des jeunes de 14 à 16 ans

Gagner de l'argent en échange d'une mission à accomplir, confiée par la Communauté de Communes, c'est possible depuis l'été dernier pour les jeunes de 14 à 16 ans habitant une des 26 communes de l'intercommunalité

Les forums dédiés aux emplois saisonniers organisés chaque année à Derval et Châteaubriant, génèrent de nombreuses demandes de premiers jobs par des jeunes mineurs, histoire de faire ses premiers pas vers l'autonomie et de découvrir le monde du travail. Face à ce constat, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place sur les périodes de vacances scolaires, un dispositif « argent de poche » donnant la possibilité aux adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (mise sous pli, entretien d'espaces verts, travaux de peinture, animations ludothèque, entretien du matériel destiné aux séjours).

En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire. Les jeunes accueillis dans les services de la Communauté de Communes sont accompagnés d'un tuteur qui les encadre sur toute la durée de leur activité. Ces missions sont consécutives et sont réparties sur une semaine.

Les membres de la commission « Petite Enfance et Jeunesse » ont décidé de créer ce dispositif en direction des jeunes du territoire âgés de 14 à 16 ans. La Communauté de Communes propose déjà des emplois saisonniers classiques à compter de 17 ans.

**Participez au jeu –concours jusqu'au lundi 13 janvier 2020 :**

Dites-nous en photo quel est votre plat ou votre dessert préféré. Toutes vos photos seront exposées pendant le Salon sur une grande fresque où se retrouveront tous les petits et grands gourmands du territoire Châteaubriant-Derval !

### Pour participer

- Prenez-vous en photo (ou faites-vous prendre en photo) avec votre plat ou votre dessert préféré.
- La photo doit être en couleur et au format portrait (c'est-à-dire à la « verticale »).
- Envoyez votre photo à l'adresse email [concours@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:concours@cc-chateaubriant-derval.fr) avant le 13 janvier 2020 en indiquant les éléments suivants : votre nom, votre prénom, le nom de votre plat préféré figurant sur la photo, votre commune de résidence, votre numéro de téléphone et une adresse email valide pour vous contacter.

L'envoi de votre photo et des éléments indiqués ci-dessus vous inscrit automatiquement au jeu concours créé tout particulièrement pour le salon. 12 lots sont à gagner par tirage au sort ! Les gagnants seront avertis fin janvier afin qu'ils puissent venir récupérer leur lot pendant le salon !

**Informations et inscriptions auprès du Guichet Unique, 27 rue de Couéré à Châteaubriant - Tél 02 40 28 88 89**



Chaque jeune peut effectuer jusqu'à 5 missions dans l'année sachant qu'une mission correspond à une demi-journée de 3h30 de travail. L'indemnité forfaitaire, qui n'est pas considérée comme le versement d'un salaire, est exonérée de charges sociales.

Les jeunes inscrits dans le cadre de l'opération doivent justifier d'une couverture sociale en leur nom ou sous celui de leur représentant légal.

Les jeunes sont retenus en fonction de la date de dépôt de leur dossier d'inscription. Il y a un temps d'échange entre le jeune, l'un de ses parents et le tuteur avant le début de la mission pour bien poser les droits et les devoirs de chacun.

## ➤ Location longue durée de vélos à assistance électrique, mode d'emploi



Le service de location de vélos est l'une des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial 2018/2023 de la Communauté de Communes qui a fixé parmi ses objectifs la réduction de 30% des déplacements individuels en automobile et l'augmentation de 10% de l'usage

des modes doux d'ici 2023, comme ici le vélo, pour contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

### Les points de location

L'ensemble des mairies qui composent notre intercommunalité sauf Châteaubriant, qui propose de la location courte durée. Quelle que soit la commune de l'intercommunalité sur laquelle vous habitez. Les vélos ne sont pas réservés prioritairement aux habitants des communes qui proposent de la location. Par exemple, si vous habitez la commune de Rougé et qu'aucun vélo n'est disponible à vos dates sur cette commune vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle autre commune de votre choix qui disposera de l'équipement disponible pour vous satisfaire.

### Le tarif

Les vélos sont accessibles à la location longue durée à partir de 1 mois pour la somme de 25€. Pour valider votre réservation il faut prévoir votre carte d'identité, un justificatif de domicile

récent, un relevé d'identité bancaire, car le règlement se fait uniquement par prélèvement bancaire et un justificatif d'assurance de responsabilité civile.

### Les modalités

Les Mairies ou la Maison de Services au Public sont les points de location des vélos à assistance électrique pour l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. Elles disposent chacune de 2 ou 3 vélos. Elles vous accueillent pour réserver, payer puis récupérer votre vélo.

**1. Réservez un vélo** en contactant l'une des points de location puis choisissez une date pour la signature de votre contrat de location et la récupération de votre vélo

**2. Réalisez le paiement** le jour de votre rendez-vous et n'oubliez pas d'apporter les justificatifs demandés

**3. Récupérez votre vélo**, signez l'état des lieux avant de repartir avec les accessoires complémentaires fournis avec le vélo : le chargeur de batterie, les sacoches, le câble antivol et sa clé ainsi que la pompe de gonflage

**Louer un vélo c'est aussi simple et utile pour tous vos déplacements**

## ➤ La Maison de la Mobilité : un guichet pour faciliter les déplacements

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a ouvert le lundi 2 décembre une Maison de la Mobilité dotée d'un guichet multimodal sur le pôle de la gare de Châteaubriant.

C'est le premier site pilote d'expérimentation en Pays de la Loire d'une telle évolution de l'offre de services sur une gare alors que la SNCF est engagée dans un plan régional de fermeture de ces guichets.

Dès 2011, la Communauté de Communes a réalisé l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Châteaubriant en prévision de l'arrivée du tram-train Nantes-Châteaubriant et pour le maintien de la ligne TER Rennes-Châteaubriant, dont la réouverture est prévue en 2021.

Afin de renforcer l'offre de services, en octobre 2018, une station libre-service automatique de vélos à assistance électrique a été implantée sur ce pôle. Et depuis septembre 2019, le déploiement de deux minibus électriques a été engagé grâce au partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire.

Ce guichet multimodal tenu par deux agents de la Communauté de Communes offre une information et une vente de billets qui vont être élargies progressivement à toute l'offre de mobilité du territoire intercommunal sur les trois grands volets suivants :

- Transports collectifs : lignes ferroviaires, lignes régulières d'autocars, transport à la demande ;

- Mobilités actives : vélos, vélos à assistance électrique, marche à pied ;

- Automobiles partagées : covoiturage, autopartage, autostop organisé.

Cette Maison de la Mobilité fonctionne en réseau avec la Maison de Services au Public à Derval et les 26 guichets des mairies afin de faciliter l'accès aux informations sur les solutions de déplacements pour tous les habitants du territoire.

Le guichet multimodal est ouvert en journée continue de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi et le samedi de 9h00 à 13h00.



## › Trier ses déchets devient un jeu d'enfant

**Dans le bac jaune ou le sac jaune :** les briques alimentaires et cartonnettes, les emballages métalliques, les bouteilles et flacons plastiques. Ces emballages doivent être vides. (à sortir la veille de la collecte)

**Dans la colonne verte :** tous les contenants en verre = bouteilles et bocaux en verre

**Dans la colonne bleue :** tous les papiers, journaux et magazines

**Dans le composteur :** tous les déchets organiques = les déchets de cuisine et de jardin.

**Dans le bac vert :** Tous les autres déchets qui ne sont ni recyclables ni compostables (à sortir la veille de la collecte)

Afin de répondre au mieux et de façon simple aux questions qui sont régulièrement posées aux Ambassadeurs du tri ou qui sont parfois constatées lors des collectes il suffit à chacun d'entre nous, petits et grands, de retenir ceci :

Le verre dans la colonne verte, le papier dans la colonne bleue et les emballages dans le bac ou le sac jaune ! À vous de bien trier !

Le service de Gestion et de Prévention des déchets rappelle au civisme de chacun afin de rompre avec les mauvaises habitudes pour limiter tout incident aux abords des points de tri.

Pour rappel, les encombrants ou encore les ordures ménagères déposés auprès des colonnes de tri dans les communes du territoire sont considérés comme des dépôts sauvages et donc passibles d'une amende.

Une question ? Appelez le n° gratuit 0800 00 16 32 ou posez votre question par mail à

[environnement.chateaubriant@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:environnement.chateaubriant@cc-chateaubriant-derval.fr)



## › L'OPAH : un coup de pouce à l'amélioration des logements

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval lance au 1<sup>er</sup> trimestre de cette année 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 5 ans afin d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux sur leurs logements.

Cette OPAH va offrir un service gratuit aux propriétaires par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement afin de réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de leurs logements et/ou les adaptant à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap ou résorbant des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.

Sur la période 2020-2024, l'OPAH va mobiliser une dotation de 6,8 M€ d'aides publiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Département de Loire-Atlantique, de la Ville de Châteaubriant et de la Communauté de Communes pour faciliter et accélérer la prise de décision des particuliers en réduisant leur reste à charge pour la réalisation des travaux dans leurs logements.

A ces dotations s'ajouteront les aides d'Action Logement, organisme national qui gère paritairement la participation des employeurs à l'effort de construction. Dans le cadre d'un plan d'investissement volontaire signé avec l'Etat cette année, Action Logement accorde en effet des aides aux travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement aux salariés et ex-salariés retraités du secteur privé.

Ces aides seront mobilisables sous conditions de revenus pour les propriétaires occupants ou sous conditions de plafonds de loyers pour les propriétaires bailleurs.

L'objectif est d'aider sur 5 ans à l'amélioration de 629 logements dont 400 au titre de la rénovation énergétique et 180 au titre du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement.

Parallèlement, une opération d'aide au ravalement des façades sera engagée par la Communauté de Communes avec une dotation de 500 000€ d'appui aux travaux pour un objectif d'intervention sur 250 immeubles.

Les conditions de revenus et plafonds de loyers et les lieux et dates des réunions et permanences d'informations précisant les modalités pour bénéficier des aides seront publiés sur le site internet [www.cc-chateaubriant-derval.fr](http://www.cc-chateaubriant-derval.fr)



## ➤ Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération n° 2017-39 du 19 juin 2017. Par la suite, le Cabinet URBA OUEST Conseil, a été retenu pour assister la commune dans ce dossier.

### Le Diagnostic

Le Cabinet URBA OUEST Conseil a débuté sa mission par la réalisation d'un diagnostic territorial auquel ont été associés les agriculteurs. Ce diagnostic porte notamment sur :

- Les évolutions démographiques récentes,
- Le parc de logements et le développement urbain,
- L'organisation urbaine,
- La consommation d'espace et le phénomène d'étalement urbain,
- La dynamique économique,
- Les déplacements, les équipements et les services,
- Les paysages,
- Le patrimoine,
- Les enjeux, besoins et contraintes,
- ...

### L'élaboration du projet politique ou PADD

À partir de décembre 2018, le groupe de travail chargé de la révision du PLU s'est réuni à plusieurs reprises afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit :

- Les **orientations générales** des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les **orientations générales** concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La configuration du bourg et ses contraintes et/ou atouts (présence de la carrière en partie Sud, de la vallée inondable de la Chère en partie Est, la topographie, le parc au cœur du bourg ...), l'étalement urbain, le très faible gisement foncier au cœur de l'enveloppe urbaine ..., conduisent de fait à imaginer un développement urbain sur la frange nord nord-Ouest du bourg (secteur de Mauny). Ce dernier permettant un recentrage du bourg vers son cœur historique.

Le secteur, qui couvre environ 8 ha, est de maîtrise foncière publique à 50 % actuellement.

Dans le cadre du futur PLU, le projet vise la réalisation d'une moyenne de 7 nouveaux logements par an soit environ 75 à 80 logements à l'horizon 2030. Aucun développement ou confortement de village ne sera envisagé. L'intégralité des villages, lieux dits ne pourra plus accueillir de constructions nouvelles.

Le foncier à ouvrir à l'urbanisation à l'horizon 2030 sera de

l'ordre de 4 à 5 ha. A très long terme, (2040), c'est l'ensemble de l'emprise, en déprise agricole, qui devrait être aménagée et ce jusqu'à la route de Mauny en partie Nord du site.

Considérant la nécessité de réaliser une opération d'aménagement cohérente, répondant à une logique d'ensemble, la commune a lancé dès lors une réflexion globale d'aménagement sur l'ensemble du site (étude de quartier avec scénarios d'aménagement et montage financier sommaire). Cette dernière intègre également une propriété de caractère et son parc en partie paysager, au sud du site de Mauny (la propriété faisant le lien avec le cœur de bourg). L'étude de quartier, outre le fait qu'elle va constituer une feuille de route pour le développement des 20 prochaines années, va permettre de mieux appréhender l'échéancier du développement, le positionnement des secteurs ouverts immédiatement à l'urbanisation et la programmation progressive des équipements, installations, réseaux, ..., nécessaires à l'opération et à l'installation des nouveaux habitants.

Le faible gisement foncier dans l'agglomération (moins de 5 nouveaux logements), conduira à développer les 70 logements programmés sur le secteur de Mauny.

En l'état actuel des réflexions, le développement du site devrait se faire progressivement, par secteurs.

Une densité moyenne de 17 logements par ha minimum sera imposée pour les nouvelles opérations d'urbanisation.



### **Plan d'aménagement de la zone de Mauny validé par le Conseil municipal.**

Il ne constitue pas un plan définitif, mais plutôt une esquisse permettant de présenter les orientations générales de la zone, notamment au niveau des voies de desserte. La 1<sup>ère</sup> tranche du projet fera l'objet d'une demande de permis d'aménager comportant l'implantation précise des lots et un règlement de lotissement bien spécifique – l'habitat figurant constitue une simple illustration.

Le groupe en charge de ce dossier travaille actuellement à la constitution du dossier de Plan Local d'Urbanisme, en adéquation avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il sera constitué principalement :

- de documents graphiques comportant les limites des différentes zones : U (Urbaines), AU (A Urbaniser), A (Agricoles) et N (Naturelles).
- Du règlement afférent à chaque zone,
- Du rapport de présentation.
- Des documents annexes au PLU (plan des servitudes, annexes sanitaires, ...)

**Une réunion publique de présentation du projet sera organisée au cours des prochaines semaines, à une date restant à définir.**

## Arrêt du projet et enquête publique

Dans le courant du premier trimestre 2020, le Conseil municipal «arrêtera» le Plan Local d'Urbanisme qui sera transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées et Consultées (Etat, Région, Département, Communauté de Communes, Chambres consulaires, ...) et à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Ces organismes disposeront d'un délai de réponse de 3 mois. Au-delà, l'avis sera réputé favorable.

Ce n'est qu'à l'issue de ce délai que le dossier sera soumis à enquête publique pour une durée minimale de 30 jours. Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif aura également 30 jours maximum à compter de la clôture de l'enquête pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

## Le dossier approuvé et exécutoire au cours du quatrième trimestre 2020

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis lors de l'examen des PPA/PPC, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera «**approuvé**» par délibération du conseil municipal.

La délibération approuvant le PLU (accompagnée du dossier complet) deviendra exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et d'information suivantes (conditions cumulatives) :

- réception en préfecture,
- affichage en mairie
- publication dans la presse

## Un inventaire bocager joint au dossier de PLU

**La prise en compte des préconisations du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Vilaine ainsi que la constitution de la trame verte sont nécessaires lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).** Les dispositions 105 et 106 du SAGE Vilaine en place depuis le 2 juillet 2015 font référence à la mise en place des inventaires bocagers.

La loi du 21 avril 2004 transposant la directive cadre sur l'eau a renforcé la portée juridique des SDAGE (Schéma Directeur) et des SAGE en intégrant dans son article 7 **la notion de compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, carte communale) avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis**

## par les SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE.

L'objectif de la démarche n'est pas de figer le bocage mais de permettre une concertation autour de cette structure paysagère ayant un rôle important (agronomique, environnemental, paysager, culturel, économique...). L'inscription du bocage dans le PLU se traduit dans le règlement littéral et graphique.

Tous travaux ayant pour effet de modifier ou supprimer un élément paysager protégé au titre de la Loi Paysage (article L 151.23 du code l'urbanisme) doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

En cas d'arasement de talus et/ou d'arrachage de haies bocagères dûment motivés, des mesures compensatoires devront être définies par la commission bocage. Le demandeur aura à sa charge de déplacer ou de reconstituer un linéaire au moins identique à celui arasé en quantité (mesurée en mètres) et en qualité (haie sur talus, connectivité avec le maillage existant, essences présentes...).

Ce travail d'inventaire a été réalisé par les techniciennes du SMABVC au cours de l'été 2019 et fait l'objet d'une consultation publique en mairie du 16 au 27 septembre dernier. Il reste maintenant à finaliser le règlement qui sera approuvé tout prochainement par la commission «bocage» constituée de 10 personnes : 4 membres du Conseil municipal, 3 agriculteurs (représentant de la CUMA, production biologique et production conventionnelle), 1 agent communal connaissant parfaitement le territoire, 1 randonneur et 1 personne membre d'une association de protection de la nature.

► Une révision de PLU est longue et complexe et requiert une grande disponibilité de la part des membres du groupe de travail qui la composent. Depuis décembre 2018, il s'est réuni à 22 reprises. Ce chiffre devrait atteindre 30 environ au stade de l'achèvement de la procédure.

Notez que vous pouvez vous tenir informés de l'évolution du dossier en consultant le site internet de la commune. Un certain nombre de documents y sont consultables et téléchargeables par le lien suivant :

<https://www.saint-aubin-des-chateaux.fr/vie-municipale/urbanisme/revision-du-plan-local-durbanisme/le-plan-local-durbanisme-en-cours-de-revision/>. Il est alimenté régulièrement en fonction de l'avancée de la procédure.

## › Permis de construire et déclarations préalables accordés entre le 15/12/2018 et le 15/12/2019

Date décision	Bénéficiaire	Nature des travaux	Lieu d'implantation	PC / DP
21/12/2018	CAMUS Bernard	Démolition totale de bâtiments	La Bourruais	DP
21/12/2018	LEPAROUX Christel	Fermeture Préau	22 rue de la vigne	DP
04/01/2019	LEMONNIER Cindy	Maison d'habitation	Launay de Villate	PC
16/01/2019	MARSAC Jeremy et Tiphaine	Extension garage et préau	10 rue Abbé Deniau	PC
16/01/2019	SCI BODIER-MASSE	Extension habitation	La Daviais	PC
29/01/2019	BRUNET Norbert et Chantal	Maison d'habitation	Launay la Villate	PC
04/02/2019	LEMONNIER Cindy	Préau	Launay de Villate	PC
22/02/2019	DURAND Francky	Rénovation maison d'habitation	Nicord	PC
26/02/2019	PROVOST Marion et RABU Guillaume	Maison d'habitation	La Févrais	PC
08/03/2019	JOUBIER Morgan	Piscine	Les Grées	DP
08/03/2019	GAEC DU CLARAY	Bâtiment agricole	Le Claray	PC
13/03/2019	GUILLEVIC Jean-François	Bardage maison habitation	16 La Bourruais	DP
29/03/2019	BART Jimmy et RICHARD Aurélie	Maison d'habitation	La Chapelle	PC
29/03/2019	GAEC DE LA CLOSSE	Panneaux Photovoltaïques	La Goudais	DP
29/03/2019	NOEL Christian	Réhabilitation maison d'habitation	La Daviais	PC
05/04/2019	JAOUEN Louis et DELORME Véronique	Maison d'habitation	114 La Trionnais	PC
24/04/2019	RETIF Chrystel	Piscine	La Févrais	PC
29/04/2019	EDF ENR SOLAIRE / TRUONG Jade	Panneaux Photovoltaïques	La Goudais	DP
29/04/2019	GUERIN Patricia	Garage	La Chapelle	PC
03/05/2019	Indivision CAMUS	Division de terrain	La Bourruais	DP
20/05/2019	CAMUS Florent	Transformation d'un hangar agricole en habitation	La Bourruais	PC
22/05/2019	PINEL Dominique	Garage	15 rue des Cheneaux	PC
07/06/2019	DIQUERO Thierry	Maison d'habitation	La Perrière	PC
07/06/2019	SCEA DE LA TAILLE	Générateurs photovoltaïques	La Taille	DP
05/07/2019	LAPLANCHE Elisabeth	Rénovation toiture et pose de châssis de toit	La Grippais	DP
08/07/2019	SECHET Yohan & Alexandra	Préau	La Chapelle	PC
08/07/2019	SECHET Yohan & Alexandra	Pergola	La Chapelle	PC
08/08/2019	VIGNERON Christophe	Extension maison d'habitation	Freny	DP
12/08/2019	GALPIN Christine	Châssis de toit	La Gautronnais	DP
21/08/2019	BOULAY Romuald	Abri de jardin	La Borgnerie	DP
21/08/2019	LEMBOURG Muriel	Châssis de toit	La Grippais	DP
13/09/2019	GAEC DU CLARAY	Bâtiment agricole	Le Claray	PC
27/09/2019	NICOT Yvon	Préau	Nicord	PC
04/10/2019	LEBAIN Karine, + Samuel, David et Jérémie	Maison d'habitation	L'Ouvrinais	PC
04/10/2019	AMPROUX Kevin	Extension maison d'habitation	Le Brulais	PC
08/10/2019	GICQUEL Jean-Pierre	Réhabilitation maison d'habitation	La Gastinelais	DP
13/12/2019	LANUIT Karine	Garage préau	La Grande Souchais	PC

## › Devenez bénévoles en bibliothèque

La communauté de communes Châteaubriant-Derval compte 26 bibliothèques et médiathèque.

Des étudiants, des personnes âgées, des gens qui travaillent trouvent dans le bénévolat en bibliothèque beaucoup de satisfaction et la conviction d'être utiles en s'impliquant dans les tâches nécessaires à la vitalité du lieu. Les tâches étant très variées chacun peut y trouver sa place. Vous pouvez rencontrer les bénévoles aux heures d'ouverture le mercredi de 15h30 à 17h ou le dimanche de 10h30 à 12h ou les contacter par téléphone.

**Nos animations 2019 :**



➤ Noël : confection de cartes



➤ Fête des bibliothèques sur le thème du voyage en mars 2019 : exposition de photos à la Chapelle des Templiers



➤ Festival contes d'été : spectacle le 24 juillet « en boucle » pour les plus petits à la Chapelle des Templiers

Les bénévoles espèrent vous voir nombreux aux permanences pour découvrir les livres, revues, BD et CD mis à votre disposition gratuitement et vous souhaitent une très belle année 2020.

## › La boulangerie reprend vie avec LA GRANGE À PAINS



Après une fermeture de 4 mois, la boulangerie de Saint-Aubin a rouvert le samedi 30 mars 2019 sous le nom de « la Grange à pains » avec Magali et Stéphane Colliot, boulangers de Rougé.

Le magasin est tenu par Isabelle.

Nous souhaitons bienvenue et réussite à ces nouveaux commerçants. Nous ne doutons pas qu'ils sauront fidéliser la clientèle aubinoise.

## › Le Collectif-Citoyen AUBINOIS en Colère

Début octobre, les habitants de Saint-Aubin ont appris l'impossibilité, pour leur commune, d'acquérir une propriété dans le centre-bourg. En effet, le conseil municipal du 24 septembre 2019 a décidé à l'unanimité de préempter sur la vente d'un immeuble, situé 2 rue de la Gaudinais : « La Propriété de Mme POPPE ». Mais un acquéreur particulier a saisi le Tribunal Administratif afin de faire annuler ce droit de préemption. Le tribunal a donné raison au porteur du recours et suspendu le droit de la commune à préempter sur ce terrain.

Le « Collectif Aubinois en Colère », a été créé suite à cette décision du T. A. Le collectif ne s'est pas constitué en association afin de pouvoir garder l'aspect égalitaire et démocratique du groupe. Le collectif citoyen, apolitique et indépendant, veut défendre les projets d'utilité publique, de prévention de l'environnement et de valorisation du patrimoine, face un intérêt privé. Il est fermement marqué d'une volonté non-conflictuelle envers le porteur du recours. Il est ouvert à l'ensemble de la population aubinoise. Il veut également être force de proposition vis-à-vis de la mairie.

Le collectif citoyen est guidé par plusieurs objectifs : défendre un lieu géographique et soutenir la municipalité dans le projet d'acquisition d'un terrain permettant l'implantation d'une résidence seniors dans le centre-bourg de St Aubin à proximité immédiate des commerces. De plus, le collectif entend défendre différents projets comme la réalisation d'une liaison douce entre le parking du Fau, les commerces et l'espace Mauny ; la création d'un chemin piétonnier en fond de vallon du Bois de Jeu ; le maintien de la ceinture verte de l'agglomération ; la sécurisation du circuit de randonnée inter-communal « Etangs et Calvaires » ; la valorisation du patrimoine en recréant le « Cheminement des Lavandières » et la restauration du lavoir présent sur le site sont également au cœur des actions menées par le collectif.

La position du collectif est très claire notamment sur sa neutralité. Le collectif est indépendant de la mairie et ne porte pas de jugement sur les décisions prises par la municipalité. Mais la volonté générale montre que ce projet doit appartenir à tous les aubinois.

Par la voix de M. RABU, maire de la commune, le Collectif-Citoyen a appris que la commune a décidé de poursuivre l'action en justice car il reste encore d'autres actions juridiques à mener

qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation le cas échéant. Le maire rappelle également que la vente de la propriété POPPE est stoppée non pas à cause du droit de préemption établi par la mairie, mais bien par le recours déposé au tribunal.

Une première réunion du collectif a eu lieu le mardi 8 octobre 2019 afin de rédiger une pétition. Une seconde réunion le 30 octobre 2019 a rassemblé près de quarante personnes. La répartition des personnes volontaires a été définie pour aller à la rencontre des Aubinois et des Aubinoises afin de leur expliquer la situation et faire signer la pétition à ceux et celles qui le désiraient. Lors de cette réunion, le collectif a mis sur pied des groupes de travail comme intendance et logistique, ou communication pour rencontrer les élus locaux et départementaux. Le 27 novembre 2019, le collectif a organisé une réunion publique ayant réuni

environ 70 personnes et à laquelle s'était invité le futur acquéreur. Cette rencontre a donné l'occasion à chacun de développer ses arguments et, malgré un débat passionné mais démocratique, les parties en présence sont restées sur leurs positions, en défendant leur point de vue.

Des rencontres ont été organisées pour évoquer le problème avec M. le maire, et l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'avec l'avocat de la mairie et un avocat du barreau de Nantes. Des entretiens avec les Institutions comme la Maison de la Justice, et l'avocat nommé par la SMACL (assurance de la mairie), Maître BERNOT

ont eu lieu. Un rendez-vous avec le député Yves DANIEL sera bientôt fixé. Une demande d'entretien avec Mme CIRON et M. DOUAUD, conseillers départementaux n'a pas encore reçu de réponse. Une entrevue avec Mme COTONNEC vice-présidente du conseil départemental en charge des affaires sociales et des personnes âgées sera fixée prochainement. Et enfin, le collectif a pris contact avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

En date du 30 novembre 2019, le collectif dénombre 719 signatures sur la pétition soit 64.8% du nombre d'inscrits sur les listes électorales.



## › Décès Michel RETIF



C'est avec stupeur et une profonde tristesse que les Aubinois ont appris le décès subit, le 6 septembre 2019, de Monsieur Michel RETIF à l'âge de 70 ans. Il les avait eus la veille!

Michel RETIF a été une figure ô combien marquante de la commune avec 31 années de vie municipale. Dès mars 1983, il fut élu conseiller municipal puis maire en mars 1989, fonctions qu'il assurera sans discontinuer jusqu'en mars 2014.

C'est sous ses différentes mandatures que la commune a évolué de façon significative avec :

- la construction de la salle des sports,
- l'extension de l'Espace Castella
- la construction de la maison des associations,
- la construction de l'accueil périscolaire
- l'aménagement foncier,

- d'importants travaux contribuant au parfait entretien de la voirie communale,
- la poursuite de la desserte des habitations de l'agglomération par le réseau d'assainissement eaux usées et l'extension de la station d'épuration,
- l'aménagement de plusieurs lotissements, permettant ainsi d'assister à une évolution de la population municipale de 1 355 en 2010 à 1 659 en 2014.
- le lancement du dossier de construction de l'école Jean-Pierre Timbaud,

Depuis son retrait de la vie publique locale, Michel RETIF continuait de représenter la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays de la Mée qu'il présidait. Il était également vice-président du syndicat départemental Atlantic'eau.

Le 30 septembre 2019, à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a souhaité lui rendre hommage en observant une minute de silence en début de séance.

## › Lutte collective contre les corvidés

Lorsque les populations de corvidés deviennent une source de nuisances, dangers, pertes économiques, ou sont incompatibles avec les activités existantes d'une zone, des procédés d'effarouchement ou de régulation des effectifs de ces oiseaux peuvent être mis en œuvre de manière cadrée techniquement et juridiquement.

Depuis 2011, en concertation avec la Chambre d'agriculture, la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique et la DDTM, POLLENIZ anime et organise annuellement des luttes collectives par piégeage sur les communes qui notamment subissent des dégâts dus à ces oiseaux.

Ces actions mobilisent chaque année entre 700 et 900 bénévoles, acteurs du monde rural (agriculteurs, élus, chasseurs...).

Trois espèces de corvidés sont concernés : corbeaux freux, corneilles noires et pies bavardes.

Outre les dommages agricoles commis par ces oiseaux, la présence de populations importantes de corvidés sur certains sites publics (églises, jardins...) peut générer de forts risques sanitaires par l'accumulation de fientes (zoonoses).

Les corvidés peuvent également occasionner des dégâts matériels sur les huisseries et ouvertures d'habitation ; en effet, les corvidés, pendant leur période de reproduction, arrachent les joints de portes et fenêtres, attaquant les surfaces réfléchissantes, pensant être en présence d'un autre individu concurrent.

Les corvidés sont utiles et indispensables dans le bon fonctionnement des écosystèmes et les chaînes alimentaires, notamment pour leur rôle «d'équarisseurs». Néanmoins, leur présence en trop grand nombre peut avoir des conséquences écologiques puisqu'ils exercent une pression lors de la nidification des petits passereaux (mésange bleue et le petit gibier en général). Ils pillent les nids en consommant les œufs ou les poussins.

La lutte collective par piégeage permet d'organiser une régulation des corvidés ciblés, de manière cohérente et efficace au niveau d'un territoire. Le piégeage à l'aide de cage piège et d'un appât permet une totale sélectivité des espèces. Il est également non vulnérant pour les animaux capturés. Cela permet de relâcher les espèces non ciblées par la lutte.

POLLENIZ organise en 2020 sur le nord du département une lutte collective contre les corvidés. Pour Saint-Aubin-des-Châteaux, la période de lutte est prévue du 29 avril au 13 mai 2020.

Afin d'organiser au mieux cette lutte collective, POLLENIZ organisera une réunion en février-mars. Elle consistera à mobiliser les bénévoles, constituer les équipes communales de piégeage et définir un site de perception et de réintégration des cages sur chaque secteur.

Cette lutte ne pourra être efficace qu'avec la participation du plus grand nombre. Pour ce faire, nous invitons d'ores et déjà les personnes sensibilisées par cette action à se faire connaître en mairie dès que possible.



### › Eco Balade du 6 avril 2019

Ils étaient environ une trentaine d'Aubinois à avoir répondu à l'appel de la commission environnement – Cadre de vie pour collecter les déchets de tous ordres sur le domaine public communal le 6 avril dernier.

Il n'y a pas plus de 1/3 du territoire communal qui a été arpenté à cette occasion et malgré cela, le résultat est effarant puisque près de 200 kg de déchets ont collectés.

Cette opération méritera d'être reconduite en espérant une participation plus importante.



### › Le recensement de la population

Le Recensement de la population de Saint-Aubin-des-Châteaux se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

A cet effet, 3 agents recenseurs ont été recrutés suite à un appel de candidatures : Mesdames Cécile BROUQUIER, Cassandra RIOCHET et Séverine RIOCHET (de gauche à droite sur la photo)



#### Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

#### Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme 60 % des personnes recensées

Un agent recenseur vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra en-

suite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

**Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

#### le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à la mairie ou vous rendre sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## › Dévoilement d'une plaque en mémoire de 3 des fusillés de la Sablière

Samedi après-midi 19 octobre 2019, à l'entrée du cimetière, en présence, de Monsieur Daniel RABU, Maire, de Monsieur Mohamed SAADALLAH, Sous-Préfet, du député Yves DANIEL, des maires et élus du secteur et près d'une centaine de personnes, le Comité local du souvenir des Héros de Châteaubriant inaugurerait une plaque commémorative en hommage aux 3 fusillés de la Sablière inhumés dans le cimetière de Saint Aubin en 1941. Il s'agit de Jean-Pierre TIMBAUD (31 ans), Maximilien BASTARD (21 ans) et Huynh KHUONG AN (29 ans). C'est à l'entrée du cimetière que cette plaque a été scellée.

Tour à tour, s'exprimèrent Monsieur le maire « En cette période que nous vivons, il faut faire preuve d'une grande prudence pour éviter de voir revenir au pouvoir des extrémistes comme les nazis de 1939-1945 » ; ensuite Monsieur Serge ADRY, président du Comité local du souvenir des héros de Châteaubriant, déclara : « Agir contre l'oubli et transmettre la mémoire est nécessaire pour éveiller et mettre en garde. ». Monsieur le Sous-Préfet conclut : « Je salue cette initiative pour la transmission de la mémoire de ce qui s'est passé le 22 octobre à la Sablière pour que reflourissent la Liberté et la République » Pour terminer, la troupe locale « Les Gars à la remorque » a évoqué le nom des 3 fusillés avec la citation en termes très émouvants de leurs derniers écrits adressés à leurs proches.

Pour achever la cérémonie, les différents drapeaux du secteur saluèrent la mémoire de ces 3 morts, accompagnés par la sonnerie aux morts, la Marseillaise et le chant des Partisans.



*La plaque commémorative a été dévoilée. Bien placée à l'entrée du cimetière, elle rappellera à chaque visiteur le sacrifice de ces 3 jeunes, morts pour la France. (Voir la page de couverture de ce bulletin)*

## › Action Citoyenne de VEOLIA

Dans le cadre d'une journée pour le territoire de Loire-Atlantique, VEOLIA rassemblait environ 150 de ses collaborateurs à Châteaubriant le 12 septembre dernier. La matinée était consacrée à des présentations et des activités axées sur la sécurité, le matériel, les innovations, etc...

L'après-midi, une action citoyenne était organisée avec l'ensemble de ses collaborateurs répartis sur un certain nombre de communes périphériques de Châteaubriant avec pour objectif de créer du lien et donner du sens autour d'une action citoyenne sur le thème de l'environnement.

C'est ainsi qu'une trentaine de personnes sont intervenues pour le désherbage manuel du cimetière de Saint-Aubin-des-Châteaux durant 1 heure 30 environ.



### › L'ADMR, des services à domicile pour tous depuis 70 ans !

L'ADMR Nord castelbriantais présidée par Mme Chatellier compte 4 bénévoles. L'association intervient sur 12 communes : Ruffigné, Rouge, Ferce, Saint Aubin des Châteaux, Châteaubriant, Soulvache, Soudan, Erbray, Louisfert, Moisdon la Rivière, Noyal sur Brutz et Villepôt.

**Spécialisés dans le secteur des services à la personne et du handicap depuis 70 ans**, nos prestations sont réparties en 4 pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux séniors et Entretien de la maison. **Notre objectif? Répondre aux besoins spécifiques des personnes, à chaque étape de leur vie.**

Ménage et repassage, portage de repas et courses, établissements pour personnes en situation de handicap, accompagnement suite à une hospitalisation ou encore garde d'enfants à domicile, nous avons le service qu'il vous faut !

#### Des services et des valeurs

Choisir l'ADMR c'est choisir un modèle original, associant clients, bénévoles et salariés afin de développer le lien social, créer des emplois et répondre aux besoins de tous...

#### Découvrez les missions bénévoles de l'ADMR

Vous souhaitez vivre une expérience humaine enrichissante, faire des rencontres, vous sentir utile, partager votre savoir, acquérir des compétences... En fonction de vos attentes et du temps que vous souhaitez consacrer au bénévolat, **les domaines où peuvent s'exprimer vos talents et votre énergie sont nombreux :**

- Accueillir et évaluer les besoins des personnes,
- créer du lien social,
- organiser des manifestations locales,
- participer à nos ateliers de prévention,
- promouvoir l'association...

Pour plus d'informations, venez rencontrer l'association locale ADMR de NortCastel.



#### Contact :

Maison des services ADMR du Pays de la Mée  
14 rue de la Garlais  
44590 Derval  
02.40.07.81.67  
paysdelamee@fede44.admr.org  
www.admr44.org

### › CLIC

Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.



L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.  
Accueil du Public sur Rendez Vous  
N'hésitez pas à nous contacter :  
CLIC du Pays de Châteaubriant  
13, Rue d'Angers - 44110 CHATEAUBRIANT  
Tél. 02 28 04 05 85  
Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

### › Calendrier des collectes de sang 2020

#### Chateaubriant – la Halle de Béré

Lundi	10 février	9 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00
Lundi	6 avril	9 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00
Lundi	8 juin	9 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00
Lundi	17 août	9 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00
Lundi	12 octobre	9 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00
Lundi	7 décembre	9 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00





## › La conciliation de justice

Lorsqu'un différend existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, le recours au conciliateur de justice est une solution simple, rapide, gratuite et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable.

Par ailleurs, depuis la loi du 18 novembre 2016, à peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, la saisine du tribunal d'instance par déclaration au greffe (pour les litiges de moins de 4.000 €) doit être précédée d'une tentative de conciliation menée par un conciliateur de justice.

La conciliation est un des modes alternatifs de règlement des litiges. Elle est entièrement gratuite. Elle nécessite la présence des parties et leur accord.

### Qui est le conciliateur ?

Conformément à l'article R. 131-12 du code de l'organisation judiciaire, « le conciliateur de justice a pour mission, à titre bénévole, de rechercher le règlement amiable d'un différend ». Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes physiques ou morales.

- C'est un auxiliaire de justice bénévole qui a prêté serment (contrairement à un médiateur qui, lui, est un praticien libéral et rémunéré).
- Il est nommé par le premier président de la cour d'appel, sur proposition du juge d'instance.
- Il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion.
- Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.
- Il ne donne pas de consultation juridique.

Ni avocat, ni juge, le conciliateur de justice n'a ni à défendre, ni à condamner ou donner raison à qui que ce soit. De même, le conciliateur de justice n'a pas un rôle de conseil ; à ce sujet, le « Guide méthodologique à l'usage des conciliateurs de justice » est tout à fait explicite : « Il arrive souvent que les personnes reçues par le conciliateur viennent solliciter un avis. Dans ce cas, le conciliateur peut les orienter vers les services ou professionnels compétents (ex : avocat), mais il évitera de donner des conseils juridiques ».

Son seul rôle est de faciliter l'obtention d'un compromis entre deux parties en litige et de formaliser ce compromis, dans une totale impartialité et en veillant à ce que le compromis obtenu soit le plus équitable possible.

### Quel est le champ de compétences du conciliateur ?

Le conciliateur de Justice intervient dans de nombreuses affaires : problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen, servitudes, nuisances...), différends entre propriétaires et locataires, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre un fournisseur et un client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, différends relatifs à un contrat de travail, etc...

Par contre, le conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) ;
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales ;
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

### Comment saisir le conciliateur ?

► de votre propre initiative, vous sollicitez le conciliateur de Justice pour le règlement de votre différend. Aucune formalité particulière n'est à effectuer pour le rencontrer.

**Pour prendre rendez-vous, contactez la Maison de la Justice et du Droit, 14 rue des Vauzelles à Châteaubriant, au 02 28 50 44 41 et présentez-vous devant Monsieur GRIFFON lors de ses permanences le lundi de 10 h à 14 h 30 ou consultez le site <https://www.conciliateurs.fr>.**

► par délégation du juge pour une tentative préalable de conciliation.

### Comment se déroule la conciliation ?

Après avoir été saisi, le conciliateur de justice vous invite, ainsi que votre adversaire, à se présenter devant lui. Toutefois (le conciliateur ne possédant aucun pouvoir de contrainte) ce dernier est libre de ne pas répondre à cette invitation.

Au cours de cette réunion dite de conciliation, le conciliateur écoutera les parties (dont la présence est indispensable) et les aidera dans la recherche d'une solution de compromis respectant les intérêts de chacun. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, époux(se), etc.).

Le conciliateur de Justice recueille toutes les informations qui lui semblent utiles, le cas échéant en se rendant sur les lieux de l'affaire ou en procédant à l'audition de certaines personnes avec leur accord.

### Comment parvenir à un accord ?

Si un compromis est trouvé avec votre adversaire, le conciliateur de Justice peut le constater par écrit, même en cas de conciliation partielle. Il dresse alors un constat qu'il déposera auprès du tribunal d'instance. Ce document indiquera brièvement l'objet du litige et la solution acceptée. Vous-même et votre adversaire devez signer ce constat. Vous en recevrez chacun un exemplaire.

La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit. Le constat est déposé au tribunal d'instance et le conciliateur en conserve un exemplaire.

Ce constat d'accord a valeur de contrat et engage les parties signataires l'une envers l'autre. De plus, pour obliger au respect de l'accord constaté par le conciliateur et le rendre opposable à des tiers, l'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge d'instance afin qu'il lui confère force exécutoire, sauf si l'autre partie s'y oppose. Vous pourrez ainsi en obtenir l'exécution, au besoin avec l'aide d'un huissier de Justice.

Le conciliateur de Justice a une mission de conciliation. Il n'a pas les pouvoirs d'un juge ou d'un tribunal, c'est-à-dire que si vous refusez la conciliation ou refusez d'exécuter l'accord intervenu, le conciliateur n'a aucun pouvoir de vous y contraindre.

Si un accord n'est pas trouvé ou n'a pas lieu, vous pouvez, si vous l'estimez utile à la défense de vos intérêts, consulter un avocat ou vous adresser au tribunal compétent. Ce qui s'est dit lors de la conciliation ne pourra pas être utilisé dans le procès.

### › Connaissez-vous le Conseil des Sages ?

Il s'agit d'un groupe de personnes, indépendantes, volontaires, et intéressées par la vie citoyenne.

Ce groupe est ouvert à tous les plus de 60 ans résidant sur les communes du territoire de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.

Il se réunit en moyenne une fois par mois en se déplaçant dans les différentes communes.

Le Conseil des Sages travaille sur des thèmes concernant la vie quotidienne des habitants, thèmes qu'il choisit librement ou qui lui sont proposés par la Communauté de Communes. A l'issue

de ses travaux, il fait part de ses réflexions à la Communauté de Communes à qui il revient en tant qu'assemblée élue et décisionnaire d'en poursuivre ou non l'étude.

Venez participer !



#### Contacts :

06.25.25.09.77 ou 02.40.55.06.88

conseil-des-sages-chateaubriant-derval@

laposte.net

### › Le dossier médical partagé, la mémoire de votre santé



Médicaments, vaccins, résultats d'analyses, allergies,... Comment se souvenir de tout ce qu'il faut dire à son médecin ? Avec le dossier médical partagé, toutes vos informations santé sont conservées, en toute sécurité, et dans un seul endroit. Vous pouvez les partager avec les professionnels de santé de votre choix : votre médecin traitant bien sûr, mais aussi le pharmacien, les spécialistes, le chirurgien-dentiste,...

Gratuit et confidentiel, le DMP vous permet d'être soigné plus efficacement et facilite votre prise en charge médicale (notamment en cas d'urgence). Il limite également les risques d'accidents liés à l'utilisation des médicaments et la redondance des prescriptions.

A noter : Votre DMP est conservé par un hébergeur de données de santé situé en France, ayant reçu un agrément du Ministère en charge de la santé.

#### Quelles informations contient votre DMP ?

Outre les informations apportées par les professionnels de santé consultés (synthèses médicales, comptes rendus d'hospitalisation, résultats d'analyses ou d'examens,...), l'historique de vos soins

des 24 derniers mois est automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie. Vous pouvez le compléter, en quelques clics, depuis l'appli dédiée ou le site [dmp.fr](http://dmp.fr), des renseignements utiles à votre suivi médical : groupe sanguin, allergies, par exemple. Il vous est aussi possible d'indiquer la personne à prévenir en cas d'urgence ainsi que vos directives anticipées.

#### Comment créer votre DMP ?

- En ligne, sur le site [dmp.fr](http://dmp.fr)
- Auprès d'un professionnel de santé équipé d'un logiciel adapté
- Dans l'un des points d'accueil de votre CPAM (la liste est disponible sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr))



### › Mouvements de terrains dus à la sécheresse/réhydratation des sols

Un aubinois a constaté dans son habitation d'importantes fissures qu'il suppose être dues à la sécheresse qui a sévi durant l'été 2019.

Afin de présenter une demande de reconnaissance au titre des catastrophes naturelles auprès de la Préfecture, nous invitons les administrés qui se trouveraient être dans cette même situation à se faire connaître en Mairie au plus tard le **31 janvier 2020**. Ils devront fournir des photos du ou des bâtiments(s) concerné(s).



## › Liste électorale

Le ministère de l'intérieur vient de déployer un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs : **la téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE)**.

Ce nouveau service permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce téléservice est disponible sur le site Service-Public.fr au lien suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Il participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du répertoire électoral unique qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales.



## › L'Outil en Main



L'Outil en Main a pour but d'initier des jeunes, dès l'âge de 9 ans et jusqu'à 14 ans, à tous les métiers manuels et du patrimoine par des gens de métiers qualifiés, bénévoles, le plus souvent à la retraite, avec

de vrais outils dans de vrais ateliers. Aujourd'hui il existe 202 associations en France dont 21 en Loire Atlantique.

L'association, l'Outil en Main du Castelbriantais, est composée de 51 bénévoles et 24 enfants. Nous initiions les enfants à 14 métiers différents, ils pratiquent pendant trois mercredis un métier puis change d'atelier pour en découvrir un autre. L'initiation se fait sur deux ans.

Notre souhait serait d'ouvrir un nouvel atelier pour réaliser de l'impression 3D, d'ores et déjà nous faisons un appel à des bénévoles qui connaissent ce domaine.

Nous profitons aussi de cet article pour faire un appel à tous les bénévoles qui seraient intéressés d'intégrer notre association pour partager leurs savoir-faire et de ce fait enrichir notre association.

N'hésitez pas à nous contacter par tél 07 82 01 92 80 ou par mail [oem.castelbriantais@gmail.com](mailto:oem.castelbriantais@gmail.com).

Le 04 avril 2020, nous vous accueillerons dans notre atelier lors de nos portes ouvertes.

Vous pouvez suivre l'activité de notre association sur la page facebook «L'Outil en Main Castelbriantais»



### › Une fuite d'eau



**Une fuite d'eau après compteur ?**

**Faites réparer la fuite\* par un professionnel !**

Vous bénéficierez du plafonnement de votre facture à hauteur de deux fois votre consommation moyenne constatée sur les 3 dernières années.

**atlantic'eau**  
service public de l'eau potable

**Comment procéder ?**

- 1- Localiser la fuite**  
Elle doit se situer sur la canalisation\* après compteur.
- 2- Réagir vite**  
Faites réparer la fuite dans un délai de 1 mois.
- 3- Faire intervenir un professionnel**  
Ne réparez pas la fuite vous-même car vous ne bénéficierez pas du dégrèvement.
- 4- Envoyer le justificatif**  
Transmettez la facture de la réparation du plombier (mentionnant la localisation de la fuite, l'objet, le montant et la date) à :  
**VÉOLIA EAU • TSA 30117  
37911 Tours Cedex 9**
- 5- Bénéficier du dégrèvement**  
Si votre demande répond aux conditions mentionnées, votre facture sera plafonnée.

\*Sans fuite sur équipements domestiques (sanitaires, chauffage, appareils ménagers) et leurs joints de raccord qui peuvent bénéficier du tarif fuite.

### › Mission Locale Nord Atlantique

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant.

Une équipe de conseillers en Insertion Professionnelle est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

#### Informations sur les ateliers proposés à la Mission Locale Nord Atlantique

La richesse de l'offre de services de la mission Locale, c'est aussi des ateliers sur des thématiques qui permettent aux jeunes de développer leur autonomie :

Mobilité, logement, budget, santé, utiliser internet dans sa recherche d'emploi (en co-animation avec le Pôle Emploi), SST (Sauveteur Secouriste du travail), sport, culture.

### › Zoom sur Rencontr'Emploi

Vous recherchez un emploi, une formation ou être aidé pour votre orientation....

**Quelque soit votre âge, que vous soyez chercheur d'emploi ou salarié**, un conseiller de la Mission Locale sera présent à la Ville aux Roses pour tenir une permanence le **1<sup>er</sup> Lundi de chaque mois**.

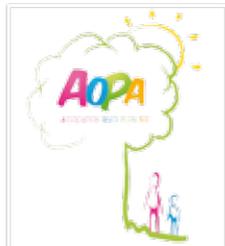
Vous pourrez échanger avec un professionnel qui saura vous mettre en relation avec les partenaires susceptibles de répondre à vos attentes et faciliter vos démarches : réalisation de votre CV, rédaction d'une lettre de motivation, candidature en ligne, recherche de formation.

Permanences de 13h30 à 16h30 dans les locaux de l'association Rencontres – 3 allée André Messager à Châteaubriant.

Renseignements au 02.40.79.33.49 ou sur notre site internet <https://missionlocalenordatl.wixsite.com/missionlocale-nordatl>

Contact Antenne de Châteaubriant  
16 rue Gabriel Delatour  
Téléphone : 02 40 28 29 31  
mail : [chateaubriant@missionlocale-nordatlantique.com](mailto:chateaubriant@missionlocale-nordatlantique.com)

## › L'« Opération Toutes Pompes Dehors »



L'association Onco Plein Air [www.aopanantes.fr](http://www.aopanantes.fr) organise sa collecte annuelle :

« Opération Toutes Pompes Dehors 2020 »  
 du lundi 23 mars au samedi 4 avril 2020  
 au profit des jeunes adhérents de l'AOPA, malades du cancer.

L'objectif de cette opération est de collecter des chaussures usagées -mais encore portables- dans l'un des 1000+ points de collecte sur l'Ouest de la France dont la liste des points accessibles pour le public sera disponible sur le site web [www.aopanantes.fr](http://www.aopanantes.fr) dans le dossier de l'Opération Toutes Pompes Dehors.

Ces chaussures seront revendues au Relais Atlantique à Couëron (entreprise de réinsertion du groupe Emmaüs). En 2019, l'opération a permis de collecter 82 tonnes de chaussures (environ 250000 paires).

Les fonds reçus en 2020 permettront de financer un séjour d'été pour des jeunes adhérents de l'AOPA âgés de 10 à 20 ans, malades du cancer ou de la leucémie et suivis au CHU de Nantes ou d'Angers.

En 2019, c'est un chèque de 36000€ qui a été remis à l'AOPA pour financer une semaine dans les Alpes de Haute Provence : un grand MERCI à tous les généreux donateurs de chaussures usagées qui ont contribué au succès de l'an dernier et à tous les bénévoles engagés à nos côtés sans qui ce succès ne serait pas possible.



*Les jeunes de l'AOPA et leurs accompagnateurs lors du séjour d'été AOPA 2019 dans les Alpes de Haute Provence.*

Après la formidable mobilisation d'un grand nombre de généreux donateurs en 2019, nous comptons sur une « encore plus large mobilisation » pour participer en 2020, à une très belle cause : aider ces jeunes à retrouver le sourire et l'envie de se battre pour gagner leurs combats !

Merci par avance à tous, bénévoles ou donateurs, qui participeront à cette initiative : **L'Opération Toutes Pompes Dehors 2020.**

Marc PELON  
 Responsable OTPD 2020  
 Tél : 06 07 42 19 2  
 Bernard PROVOST  
 Responsable OTPD 2020 - Nord Loire Atlantique  
 Tél : 06 87 65 01 03



AOPA Espace Vie Locale  
 41 rue des Frères Rousseau  
 44860 Saint Aignan de Grand Lieu  
 Tél. 02 28 07 04 40  
[oncopleinair44@gmail.com](mailto:oncopleinair44@gmail.com)  
<http://aopanantes.fr>



### › Un nouveau site Internet pour tous les parents

Depuis le 2 septembre 2019, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique proposent «Questions de parents», un nouveau site Internet d'informations pour tous les parents en Loire-Atlantique.

Travaillé avec les partenaires, professionnels de l'enfance et de la parentalité, ce nouveau service a été conçu pour apporter des réponses et des repères face aux questionnements de parents. Les informations y sont classées en 5 rubriques :

- Bientôt parents,
- Parents d'un enfant de 0 à 6 ans,
- Parents d'un enfant de 7 à 11 ans,
- Parents d'un ado ou d'un jeune adulte,
- Les familles face... (au handicap, à la maladie, à l'épuisement parental...)

Ce nouveau site propose des informations pratiques sur les démarches et les aides ainsi que les coordonnées de nombreux lieux et services ressources proposés aux parents partout en Loire-Atlantique. Ces contenus sont complétés par des dossiers thématiques et un agenda des actions de soutien à la parentalité.

Pour vous connecter : [parents.loire-atlantique.fr](http://parents.loire-atlantique.fr)



### › Solidarité face au chômage

**Vous cherchez un emploi ?  
Ne restez pas seul**

 **SOLIDARITÉS  
NOUVELLES  
face au CHÔMAGE**

Solidarités Nouvelles face au Chômage vous propose  
**un accompagnement personnalisé et gratuit**, quels que soient  
votre situation, votre domaine d'activité et vos qualifications.

<i>Vous souhaitez</i>	<i>Nous pouvons</i>
un soutien humain	vous écouter
un échange concret	vous donner des conseils personnalisés
un accompagnement dans la durée	vous appuyer dans la construction de votre projet professionnel

**CONTACTER SNC PAYS DE CHATEAUBRIANT**

Tél. 06 70 30 68 78

Mail : [snc.chateaubriant@snc.asso.fr](mailto:snc.chateaubriant@snc.asso.fr)

**Deux personnes bénévoles** vous accompagnent  
dans votre recherche d'emploi, **mais il vous appartient d'agir.**

Pour en savoir plus [snc.asso.fr](http://snc.asso.fr)

## › POLLENIZ, la protection des végétaux, la préservation de l'environnement et de la santé publique



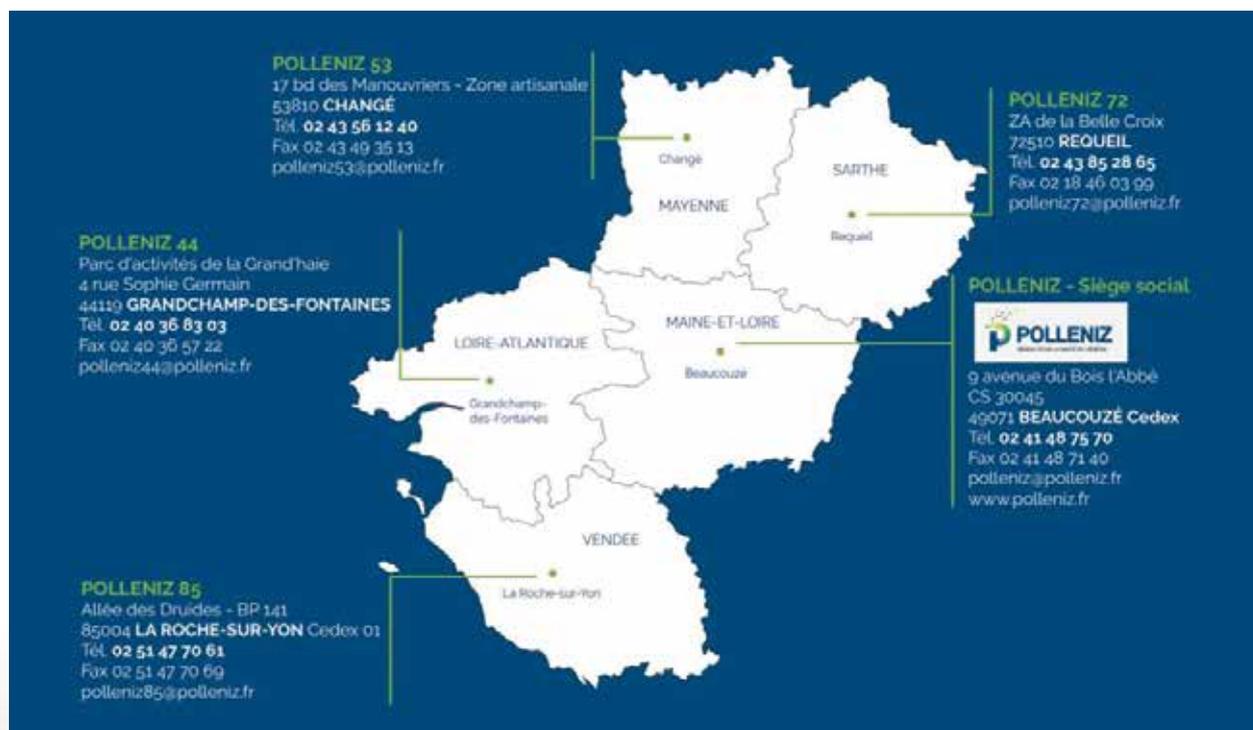
POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux. Elle est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON, en Pays de la Loire. Marc PONDAVEN a initié le projet stratégique en 2015 et la fusion a été effective en janvier 2019. Il assume les fonctions de Directeur Général depuis 3 ans. Le bureau de POLLENIZ est présidé par Serge GELOT et ses membres sont : Roland FOUCAULT, Alain COLAS, Catherine GIRAULT, Alain PELLOQUIN et Joël FRUNEAU.

L'adhésion est ouverte aux professionnels (productions agricoles et revendeurs de végétaux), aux collectivités territoriales et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés et aux opérateurs (groupements communaux ou intercommunaux, acteurs de certaines luttes collectives).

POLLENIZ a pour mission de veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Berce du Caucase, Ambroisie à feuilles d'armoise).

POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée. La force de POLLENIZ repose sur son organisation opérationnelle : 67 collaborateurs permanents, 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières et un réseau de bénévoles, opérateurs acteurs de la ruralité, mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés.

POLLENIZ publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel. Vous pouvez retrouver POLLENIZ sur Facebook, Twitter et LinkedIn et sur [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr).



## › École Jean-Pierre TIMBAUD

Pour cette nouvelle année scolaire, les élèves de l'école Jean-Pierre Timbaud s'initient au cirque

142 élèves sont scolarisés dans l'école, répartis sur 9 classes.

Pour la rentrée, dans le cadre du dispositif 100% de réussite, l'école a ouvert deux classes. Pour ce faire, deux enseignantes partagent la même salle de classe et un atelier, tandis que les élèves de CM1 ont intégré un modulaire.

Ce dispositif profite prioritairement aux élèves de CP et CE1 puisque les 33 élèves de ces deux niveaux sont répartis sur 3 classes.

### Voici la répartition des classes pour cette année scolaire :

- › 16 TPS/PS : Mme Elisabeth Laplanche, aidée de Mme Barbeaut
- › 17 MS/GS 1 Mme Sandrine Mercier-Lebreton aidée de Mme Valérie Chauvin
- › 20 MS/ GS 2: Mme Agathe Belgrand aidée de Mme Elodie Morantin
- › 11 CP : Mme Vanessa Morineau-Jolivet
- › 11 CP/CE1 : Mme Jeanne Poussin
- › 11 CE1 : Mme Karine Cabat-Raitière
- › 18 CE2 : Mme Naël Pipard
- › 14 CM1 : Mme Marine Breton
- › 24 CM2 : Mme Françoise Vidailiac

Mme Launay assure la décharge de Mme Cabat-Raitière le lundi et un jeudi après-midi sur 2.

Mme Cubain assure le complément de service de Mme Mercier-Lebreton le jeudi.

À cette équipe éducative s'ajoute une EVSH (emploi de vie scolaire) : Mme Nadège Guillaume

### Les projets mis en place au cours de cette année

En lien avec un des 4 axes du projet d'école intitulé « renforcer l'éducation artistique et culturelle des élèves », l'équipe enseignante a proposé de faire intervenir la compagnie de cirque « Roule ta boule » grâce au financement de l'amicale laïque. Les

enseignantes coopèrent avec un intervenant qualifié pour enseigner les arts du cirque aux élèves. Un spectacle sera présenté aux parents lors de la fête de l'amicale et l'école le dimanche 14 juin 2020.

Une musicienne du conservatoire intervient également tout au long de l'année auprès des élèves.

### D'autres projets ou actions ont été ou seront menés au sein de l'école :

- Les élèves de CM1/CM2 et la classe de cycle 3 de l'école privée Sainte Laura Montoya ont chanté devant le monument aux morts lors de la commémoration du 11 novembre ;
- Ouverture de l'école aux parents lors de la semaine de la maternelle en novembre ;
- visite de la médiathèque de Châteaubriant, observation d'une exposition dans une bibliothèque du secteur ;
- séances d'activité glisse à la patinoire pour les classes de CM1 et CM2 ;
- concert au théâtre de Verre de Châteaubriant ;
- projection de films d'animation au cinéma de Châteaubriant ;
- projection de courts métrages dans le cadre du festival du court métrage ;
- participation à un projet jardin pour la classe de CM1 en partenariat avec le centre Ehretia et l'association ARCEL ;
- activité piscine pour les élèves du CP au CM2 en fin d'année scolaire ;
- participation aux rencontres sportives du GESPAC .

### Date à retenir pour cette année scolaire

- › La fête de l'école organisée par l'amicale laïque et l'équipe enseignante le 14 juin 2020

### Vous souhaitez un renseignement, effectuer une inscription ?

Contactez la directrice de l'école par mail : [ce.0440816y@ac-nantes.fr](mailto:ce.0440816y@ac-nantes.fr) ou par téléphone au 02.40.28.46.65



## › École Sainte Laura Montoya

Pour l'année scolaire 2019-2020, l'école privée reste à la semaine de quatre jours.

Nous accueillons 50 élèves cette année, répartis ainsi:

- CE2-CM1-CM2 avec Alexandra Trouillaud
- CP-CE1 avec Tifenn Le Bihan, nouvelle enseignante que nous accueillons cette année
- TPS-PS-MS-GS avec Françoise Barrière-Meaudre, également chef d'établissement, et Rachel Horn, nouvelle ASEM

Cette année, dans le cadre de la réécriture de notre projet pédagogique d'établissement, nous avons lancé notre projet pédagogique triennal : le monde d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Cette année 2019 2020 est donc plus axée sur « le monde d'hier ».

Après avoir débuté l'année par une sortie d'école au parc Préhistorique de Malensac (voir photos), nous continuerons tout au long de l'année notre périple à travers les siècles. Nous effectuerons plusieurs sorties d'école à la découverte de l'Histoire de notre territoire, afin de connaître nos racines, nos origines... Nous accueillerons également de nombreux intervenants dans le cadre de ce projet, des témoignages, et nous ouvrirons l'école aux anciens élèves le mardi 19 mai, dans le cadre d'une journée de « l'école d'autrefois ». L'année prochaine, nous prévoyons d'aller au Futuroscope pour continuer notre voyage dans le temps et à la rencontre des nouvelles technologies.

Dans le cadre de ce projet pédagogique, nous travaillons également à la création d'un spectacle avec notre intervenante du conservatoire. Celui-ci sera présenté aux parents lors de la kermesse.

Notre année sera ponctuée de plusieurs évènements, manifestations : venue d'un spectacle à l'école, spectacle/ marché de Noël, séances à la patinoire, festival du livre, course solidarité, jeu de piste dans Saint Aubin des Châteaux, kermesse...

Nous proposons également cette année une initiation de trois séances au rugby et un cycle de 6 séances d'escrime pour tous les élèves du CP au CM2.

Une belle année riche de découvertes, d'apprentissages et de réussites s'offre à nous!!!!

### Les inscriptions sont ouvertes toute l'année :

Contactez Mme Françoise Barrière-Meaudre : Tél : 02.40.28.44.60  
 Mail école : [ecole.saintaubin@wanadoo.fr](mailto:ecole.saintaubin@wanadoo.fr)  
 Site internet : <http://ecole.staubin.free.fr>  
 page Facebook : Laura Montoya



## ► Amicale laïque Aubinoise

L'amicale Laïque œuvre tout au long de l'année en organisant diverses manifestations dont les bénéfices permettent d'aider financièrement l'école publique lors de ses sorties culturelles et ses voyages scolaires. En 2020, elle financera le projet cirque qui se déroulera tout au long de l'année scolaire avec pour point d'orgue, une représentation qui impliquera tous les enfants lors de la fête de l'école le 14 juin.

L'Amicale Laïque soutient également chaque année les activités sportives des enfants et le financement des cartes USEP.

Les membres de l'Amicale Laïque Aubinoise souhaitent à tous une bonne et heureuse année et remercient toutes les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide tout au long de l'année écoulée.

### Dates à retenir :

- 15 mai : journée pizza
- 14 juin : Fête de l'école
- 26 septembre : Soirée moules-frites.
- 24 octobre : la tournée des galettes
- 11 décembre : Marché de Noël.

## Il était une foi... La Fête de la Chapelle

### 1958 : première Fête de la Chapelle

« La Fête de la Chapelle! Pas d'question si on a pas fini les foins. » C'était la même menace pour les Courses de Louisfert! Pour la Fête du Pont à Sion et la Fête du Poteau à Lusanger, c'était la même litanie à propos de la moisson! fallait qu'elle soit faite pour que les jeunes aient l'autorisation paternelle « d'aller courir la prétentaine » Et pour « La faye de Beureu » c'était les patates qui devaient être ramassées!

Et oui, vous l'avez compris, ces grosses fêtes campagnardes estivales du Pays de la Mée étaient rythmées par les travaux des champs. N'empêche! Combien d'idylles, de mariages de voisinage, ces premiers rendez-vous bucoliques ont-ils concrétisé? Ce qui fait qu'aujourd'hui, on s'étonne pour peu qu'on soit une « pièce rapportée » comme moi, que Mr Untel est le frère, le gendre, la nièce, le cousin ou le beau-frère de Mme Unetel! sans parler des bévues que cela peut provoquer!

La Fête de la Chapelle a vu le jour en 1958. Roger Ménard, directeur de l'école publique, natif de la commune, en est à l'origine avec son frère Pierre agriculteur du village. Son but était évidemment d'apporter, par les manifestations organisées par l'Amicale Laïque, son aide à l'école communale et bien sûr, comme ses cousines mentionnées plus haut, de se retrouver pour faire une pause dans ce monde majoritairement agricole entre fenaisons et moissons. On pourrait en écrire un livre. Il serait forcément incomplet tels en sont nombreux les acteurs et les anecdotes qui ont illustré ce rendez-vous de près d'un demi-siècle qui s'est achevé en 2003.

Je me contenterai de vous en présenter un album d'images qui me sont venues.

La Fête de la Chapelle, ça débutait par la première convocation à la réunion de préparation. C'est bien sûr Roger, le dirlo de l'école qui l'avait rédigée, à la main, au verso des bulletins de vote inutilisés des dernières élections présidentielles. Il les récupérait lorsqu'il était appelé en renfort comme secrétaire de mairie. Faut pas gaspiller le papier! Les facteurs, c'étaient bien entendu les élèves qui connaissaient l'ensemble du voisinage et qui, dès le retour de l'école, s'empressaient avant même de rentrer chez eux, d'aller déposer en main propre, les missives susceptibles de leur rapporter un p'tit truc à se mettre sous la dent! Premiers pieds mis à l'étrier du monde associatif!

On se retrouvait donc courant mai, sous le préau de Pierre. Là, en fait de préparation, y'en avait pas! Tout était prêt, consigné, organisé depuis plusieurs années sur les célèbres petits calepins de Roger. Il en réécrivait un chaque année de son écriture de pattes de mouche; faut pas gaspiller, en tenant compte des abandons de poste dus aux empêchements ou aux aléas de la vie. Personne n'est éternel. Tous les parents et amis de l'école étaient convoqués. Tous ou presque répondaient « Présent ». Qui pour fournir de « l'huile de coude », tenir un poste, souvent le même que celui de l'année passée. Qui pour donner des patates, de la farine, du beurre, un branchement d'eau, d'électricité, une bouteille de gaz, qu'on pesait avant et après, les bons comptes font les bons amis!

Pré fauché, stands, ganivelles, fléchages installés sono branchée, la Fête de la Chapelle pouvait démarrer. Serge, représentant local de la génération montante de l'Amicale, homme à tout faire, arpentait les rues. Bon à rien, mais volontaire, je l'accompagnais!

Vint alors la nouvelle mode des bals du samedi soir. Un grand chapiteau, qui coutait la peau des fesses, était loué et monté dans le pré de la rivière. Et en route pour un baluche jusqu'à « pas d'heure » : les Papillons Rennais, Epsilon qui deviendra Planète France, l'orchestre local avec Riton et Jacbro bien sûr. Bernard faisait la navette avec sa brouette entre la cave de Pierre et le bar du bal. Les gars aux entrées guettaient les resquilleurs. Alain, Jean Noël et moi, on était responsables de la fermeture du bal. Quand y'avait trop de pognon dans la caisse, on emmenait les billets de dix-mille au Quartier Général, la cuisine d'Odile où Roger, Charlotte et Pierre nous attendaient.

De temps en temps, quelques altercations, batailles rangées entre la bande de Saint-Aubin et celles de Saint-Vincent ou de Ruffigné venaient animer les abords du chapiteau, histoire de maintenir la tradition et d'aller arroser ça à la buvette. Sur le coup de quatre ou cinq heures du matin, on parvenait à fermer la boutique. Le jour, pas loin d'être le plus long, se levait. Vive l'été!

Autant dire qu'on n'était pas les premiers levés le dimanche! Pas de problème! Y'a du boulot mais y'avait des travailleurs. Nous c'est Yvette Horner et le haut-parleur sur l'auto à Marco et à Daniel qui nous réveillait à l'heure du Muscadet après avoir sillonné les communes environnantes pour annoncer la fête et les courses de vélos : rendez-vous incontournable des amoureux de la « petite reine ».

Donc, le dimanche après-midi, tout Saint-Aubin et les communes voisines se retrouvaient là. La place du hameau se remplissait doucement des familles. Les enfants se précipitaient à la pêche à la ligne des maîtresses Monique

# Il était une fois...

## Il était une fois... La Fête de la Chapelle (suite)

et Françoise. Dans la grange, Paulette la cantinière et son équipe de mamans terminaient les pluches des patates pour que Jean Louis procède à la cuisson des frites « maison » pas traitées contre les doryphores vu qu'à l'époque, y'avait des petites mains pour les ramasser. A côté, au fond du préau sans courants d'air, les galettières, Madeleine, Monique, et bien d'autres, en poste depuis pas mal de temps déjà, commençaient à rougir au pied des réchauds au fur et à mesure que les piles de galettes et de crêpes grandissaient. Fallait surtout pas oublier de les abreuver !

Un petit café, un cœur, un de ces incomparables choux-crèmes concoctés par Odile, Marie, Charlotte et Renée, un paquet de cacahuètes proposé par les marchands forains attirés, les « poires » se vendaient pas chères le kilo à l'ombre d'un stand ou du cerisier dévalisé par les mioches près de la fumière à Pierre. On avait enlevé le tas de fumier et Roger y avait installé un stand de tir aux ballons à la fléchette. Bilto gonflait, Roger accrochait et Annick encaissait. Avec les cerises à côté, ça attirait les enfants comme des étourneaux ! Et devinez ce qu'on gagnait ! Une cigarette ! Si, si ! Si on avait plus de quatorze ans quand même ! Sinon : un bonbon Kréma.

Pendant ce temps-là, sur le circuit, les vélos tournaient. Villeneuve, Briangault, le Sauzais, la Chapelle où les coureurs passaient tous les gros quarts d'heure pour sprinter et décrocher la prime annoncée par Manu fidèle au poste sur le podium devant chez Jeune Homme. A l'avant, au micro dans sa 4l, Maurice commentait la course : les échappées, les chutes, les abandons. Le parcours était jalonné de spectateurs, surtout les familles des coureurs et leurs glacières bien garnies ; « manque à gagner pour la fête, morbleu ! » Même des buvettes clandestines s'installaient à la fontaine du Mû, au Sauzais. Mais, la course finie, le camion-balai de Yannick vidé de ses vélos et coureurs endommagés, tous se retrouvaient sur la ligne d'arrivée où Maurice et Armand organisaient la remise des gerbes par les reines d'un jour choisies parmi les anciennes élèves de l'école. Il était grand temps alors d'aller assister au deuxième temps fort de l'après-midi : La course de cochons.

Quelques temps avant la fête, C'est Pierre et Jean qui achetaient une portée de petits cochons. Quinze jours avant la fête, les élèves volontaires du hameau étaient chargés de construire une piste parquée d'une cinquantaine de mètres de long sur deux ou trois mètres de large. Fallait trouver des entraîneurs.

C'était pas difficile ! Chaque jour, ils devaient se retrouver pour lâcher les cochons à un bout de la piste et leur faire comprendre qu'il y avait de la « tortore » à l'autre bout. Un cochon, faut pas croire, ça comprend vite ce genre de truc ! Il suffisait ensuite de rajouter des obstacles, des chicanes et le tour était joué. Chacun baptisait son bestiau. Jeannot, les siens c'étaient d'une année sur l'autre « Matraye » ou « Matétine ». On leur attribuait un numéro et hop ! Prêts pour la course. Y'avait plus qu'à vendre la semaine précédente, les tickets du Tercé de cochons de la Chapelle mondialement connu dans le Pays de la Mée ! Chaque entraîneur, bien sûr, vendait les qualités de son « poulain »

De maltraitance animale ! Point du tout ! A part peut-être le jour de la course où ils demeuraient à jeun depuis la veille. Fallait quand même qu'ils aient envie de courir le jour du Tercé !

« C'ty là, il est infernal, il s'ra l'premier à la gamelle ! C'est sûr ! » affirmait Pierre son entraîneur. « C'est tous les jours comme ça ! » Le jour de la course, surpris par tant de monde, il est resté à regarder les spectateurs vociférant au lieu de courir ! Y'en a qui ne franchissaient même pas la ligne d'arrivée ! Trop nourris sans doute ! D'après Mouche.

Pas grave ! A l'arrivée, parieurs, entraîneurs, gagnants, perdants, tout le monde allait faire ses comptes à la buvette et se calait le ventre avec une galette saucisse.

Les cochons, eux, repus étaient contents de leurs succès. Ils arrêtaient par là leur carrière de sportif pour filer une paisible vie de cochon passée à faire du gras jusqu'à l'hiver. L'époque des boudins !



Zut ! J'ai pas parlé du Ball Trap ! Ça clôturait la fête. Ça pétaradait mon colonel depuis le début de l'après-midi dans le champ de l'autre côté de la route. Roger, Barzy, Poupon, Dominique. Les lots, c'étaient des pintades. Fallait aller les chercher « à pétaouchnoc » ! Fallait aller courir les coupes partout. Y'en avait presque autant que de pintades.

Dans la fosse aux pigeons, protégés par des bottes de paille et une tôle, Roger et son collègue étaient à la manœuvre.

« Quand le drapeau bleu-blanc-rouge est levé, ne tirez plus et ne bougez plus ! »

BLAM ! Les plombs crépitaient sur la tôle !

« Bon dieu ! C'est qui qu'a tiré ! »

Et le mouton, j'allais l'oublier lui aussi. Il faisait le tour du bourg et des bistrots le dimanche matin mais qui buvait de l'eau, tout comme son patron : Nénesse et sa gouaille légendaire qui avait endossé sa blouse noire de marchand de vaches pour l'occasion. Il fallait trouver son poids et la longueur du beau ruban rouge qu'il avait autour du cou. Il était vendu plusieurs fois sa valeur ! Ça n'étonne personne !

Bon voilà, j'arrête. Une dernière image avant de refermer l'album !

Le soleil d'été descend sur le pré. Les derniers pigeons d'argile s'envolent. Un petit bal musette fait valser les passionnés au son de l'accordéon. Une dernière tournée ! quelques galettes à emporter !

« Allez on va quand même pas rentrer de nuit à c't'époque là d'année ! Demain y'a du boulot. »

« Bah, on s'en fout, les foins sont faits »

« C'était cor une belle fête, hein ! »

Au fait, merci Mouche pour le coup de main !

Jean-Jacques Catreux

### Chapelle : encore une belle réussite... ②



① Roger et les travailleurs. La réunion terminée; on boit un coup! Tu crois?

② En 1996, le podium de la course cycliste

③ Le vainqueur de la tombola entouré de Pierrick, Pierre et Serge

## ➤ L'Amitié Aubinoise

### Composition du Conseil d'Administration :

Président : RETIF Claude,  
 Vice-Président : HALLET Louis,  
 Secrétaire : MOREAU Ghislaine,  
 Secrétaire adjoint : DEPAIGNE Serge,  
 Trésorière : RETIF Brigitte,  
 Trésorière-adjointe : MARSAC Roselyne,  
 Membres : Michèle LEBLAIN, Andrée CHAPRON,  
 Robert GIRAULT, Michel RIGAUD, Brigitte TIMONIER,  
 Jacques JOUNEL et Jean-Yves BOUCHE.

### ACTIVITÉS DE PLEIN AIR et responsables:

- ▶ **MARCHE** : jeudi matin/été, jeudi après-midi/hiver, JOUAN Joël, RAIMBAUD Robert, HALLET Louis Deux groupes (5/6kms et 8/9 ou 10kms)
- ▶ **BOULES** : jeudi après-midi/dès les beaux jours, MOQUET René, FAUCHEUX Marcel
- ▶ **PALETS** : Robert GIRAULT
- ▶ **VELO** : mardi matin/été, mardi après-midi/hiver, RIGAUD Michel, BAUTRAIS Marcel

**SÉJOUR en MARS - ESCAPADE PARISIENNE** : 44 adhérents sont partis en croisière « Croisi-Europe » pour 4 jours Au programme : **visite guidée panoramique de PARIS. Le Vieux Montmartre, Le Sacré-Cœur.** En visites libres **La Tour Eiffel, Le Trocadéro, Place de la Concorde, Les Grand et Petit Palais, Le Pont Alexandre III, Le Palais de l'Élysée, Notre Dame de Paris,** découverte du métro pour certains. Soirées animées Titi Parisien, etc...

**SÉJOUR en JUIN - VOSGES/ALSACE** : 55 adhérents sont partis à **PLAINFAING « Village Club du Mongade »**. Au programme : **Strasbourg** : Palais de l'Europe, Les Palais de Rohan, La Cathédrale, le quartier de la Petite France et toutes les maisons à colombages. Gérardmer : découverte du lac en bateau. **Riquewirth, Ribeaupillé, Obernai, Mont St Odile, Château du Haut-Koenigsbourg, Colmar, Eguisheim et Kaysersberg, La Route des Crêtes Vosgienne et aussi les Cols du Bonhomme, de La Schulcht, Le Hohneck, Le Grand Ballon etc...** Les participants sont revenus satisfaits de leur séjour riche de découvertes, des souvenirs plein la tête, prêts pour un nouveau départ. Ambiance, ponctualité et convivialité étaient au rendez-vous comme toujours.



## DATES IMPORTANTES À RETENIR EN 2020

THÈME	DATE ET HEURE	LIEU
Rencontres mensuelles	Tous les jeudis - période hivernale - jeux	Maison des Associations
1 <sup>ère</sup> rencontre 2020 - Vœux	Jeudi 9 Janvier – 14h	Maison des Associations
Assemblée Générale et Galette des rois	Jeudi 30 Janvier – de 9h30 à 20h00	Espace Castella
Spectacles 1 <sup>ère</sup> partie – Nicole et Enzo 2 <sup>ème</sup> partie – Cœur de Braco	Samedi 8 Février – 20h et Dimanche 9 Février – 14h	Espace Castella
Sorties estivales : la journée	d'Avril à Octobre 1 <sup>er</sup> jeudi/mois	Hors de St Aubin
Voyage d'1 jour	Mardi 26 Mai	Doué La Fontaine

### À l'affiche 2020 :

▶ **8 et 9 FEVRIER 2020 : DEVANT LE SUCCES RENCONTRE CES DERNIERES ANNEES, UN NOUVEAU SPECTACLE VOUS EST PROPOSE**

**1<sup>ère</sup> partie** : « **Nicole et Enzo** » : Musicien et chanteur(se) : La gouaille des chansons françaises

**2<sup>ème</sup> partie** : « **Cœur de braco** » est un one-woman show écrit et interprété par Véronique Blot qui incarne une bonne femme haute en couleurs : **Bernadette**. Derrière ses apparences de femme ordinaire, se cache une braconnière. Directement inspiré d'histoires vraies de braconniers et de gardes-chasse de Sologne, ce spectacle est une bouffée de bonne humeur. Par sa fantaisie, elle nous emmène dans un univers joyeux. C'est un spectacle enjoué qui sonne juste, amuse et touche tous les publics.

▶ **26 MAI 2020** : « Voyage d'1 jour » nous partirons vers Doué La Fontaine, son Zoo et ses roses, puis visite d'une cave en Bord de Loire, cette journée devrait ravir yeux et papilles. Nul doute que 2 cars seront nécessaires tant le succès de cette journée est grand.

▶ **6 au 13 JUIN - SEJOUR 2020 : CAMARGUE et COTE LANGUEDOCIENNE** à « La Grande Motte » (Hérault)

L'Amitié Aubinoise est ouverte à tous, même les – de 60ans, pour faire connaissance. Venez à notre Assemblée Générale du 30 janvier 2020, vous découvrirez ainsi nos activités, l'ambiance, la convivialité chère à notre association.

*A bientôt. Le Conseil d'Administration.*



## ➤ ASF - Association des Saint-Aubin de France

Les membres de l'association vous souhaitent une excellente année 2020.

Notre assemblée générale aura lieu le 28 février à la Maison des Associations.

Le traditionnel repas champêtre et concours de pétanque auront lieu le dimanche 26 juillet au Bas du Tertre.



Cette année, Saint-Aubin du Jura organise le 31<sup>ème</sup> rassemblement les 8 et 9 août 2020

S'il y a de nombreuses inscriptions, un bus pourra être mis à disposition.

Toutes les informations concernant le rassemblement seront communiquées par la presse.

La délégation de Saint-Aubin-des-Châteaux lors du rassemblement 2019 à Saint-Aubin-en-Charollais



## ➤ Animation sportive départementale

Les cours de multisports ont repris depuis mi-septembre. Sur la commune de Saint Aubin des Châteaux la dynamique reste vive.

Sur les 3 cours proposés, aucun ne subit de baisse d'effectif, même mieux les trois sont en évolution par rapport à l'année passée.

Les CE sont le mardi de 16h30 à 17h45 à la salle. Ils sont 20 à se retrouver sur ce cours. 13 garçons pour 7 filles ont débuté l'année en faisant du rugby. Tout le monde à joué le jeu.

Les CM eux, sont 24. La dynamique de ce cours est très intéressante car plusieurs enfants sont motivés et entraînent le groupe dans un climat d'apprentissage sympathique.

Le groupe d'ados (6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) est reparti de l'avant. Après deux années difficiles (faible effectif), le groupe s'est étoffé. Ils sont maintenant 17 présents régulièrement, avec là une majorité de filles.

Comme chaque année nous balayerons plusieurs disciplines sportives, sports collectifs, jeux de raquettes, gymnastique...

Les cours de multisports sont toujours l'occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles disciplines, mais aussi d'appréhender les règles de vie en groupe, le respect des règles sportives.

Pensez aussi à vous connecter sur le site Loire-Atlantique.fr, 3 semaines avant chaque vacances scolaires pour connaître les offres de stages.

Je vous remercie de votre confiance et reste à votre disposition pour tous renseignements éventuels.

David BRIHAT  
Département de Loire-Atlantique  
Educateur sportif  
Service développement Local  
Port. 06 86 45 82 40  
david.brihat@loire-atlantique.fr

## ➤ Badminton Loisirs Aubinois

L'association compte une vingtaine d'adhérents de tous niveaux. Les séances se déroulent dans une bonne ambiance conviviale et détendue mais sportive!

N'hésitez pas à venir nous rejoindre les lundis et mercredis de 18h30 à 20h30 à la salle de sports.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. L'adhésion annuelle est de 25€.

### Bureau

- ▶ Président : Sébastien Rétif 06.15.99.18.47
- ▶ Trésorière : Babeth Lehours 06.62.59.41.05



## ➤ HandBall Club Aubinois



L'association sportive Handball Club Aubinois vient de connaître une passation de présidence puisque Madame Sandrine PIED, en concertation avec l'ensemble des adhérents, vient de me passer le témoin. C'est un nouveau cycle qui débute avec une réelle envie à la fois de continuer à représenter haut et fort les couleurs de la commune lors des différentes rencontres sportives et de garder les valeurs de convivialité et de bonne ambiance qui y ont toujours régné. Mais il s'agit aussi d'insuffler un nouveau souffle au club avec l'implication de nouvelles personnes.

### Le nouveau bureau :

- ▶ Président et Secrétaire : Monsieur Julien DROUARD  
Tél : 06 68 49 13 17
- ▶ Trésorier : Monsieur Johnny ROBINEAU Tél : 06 79 80 24 96
- ▶ Entraîneur : Monsieur Armand CHRISTIAN Tél : 06 42 57 59 35

Cette année, le club compte 17 licenciés et une seule équipe masculine est engagée en 5<sup>ème</sup> division Départementale. Les résultats du début de saison sont encourageants puisque nous comptons 3 victoires pour 3 défaites et l'équipe est classée 4<sup>ème</sup> de son championnat.

L'équipe a été engagée à la fois sur la Coupe de France où elle a malheureusement été éliminée dès le premier tour face à Janzé (28-22) et en Coupe des Pays de la Loire où après un premier tour passé avec succès face à Mésanger (27-17), elle a dû déclarer forfait au second tour, faute de joueurs disponibles. C'est notamment pourquoi, nous insistons sur le souhait de faire connaître ce sport dans la commune afin d'attirer des joueurs et joueuses seniors pour la saison 2020/2021 en ouvrant nos entraînements (Vendredi soir à la Salle du Menhir de 19h à 22h) à qui désire s'essayer au handball ; l'objectif étant d'avoir dès l'année prochaine une ou deux équipes seniors masculine mais surtout une équipe senior féminine. Les contacts pour se rapprocher du club sont les personnes du bureau citées précédemment ou par mail à l'adresse suivante : 6244059@ffhandball.net. Vous pouvez aussi nous suivre sur le réseau social Facebook sur la page Handball Club Aubinois.

Bien entendu, tous les habitants de Saint-Aubin-des-Châteaux et des environs sont les bienvenus pour nous supporter lors de nos rencontres à domicile et là encore pourquoi pas créer des futures vocations de handballeurs et handballeuses. Pour les moins sportifs, c'est un moment de partage sympathique et convivial permettant de créer du lien dans la commune. Une buvette est toujours ouverte les soirs de matchs permettant l'achat de collations et boissons.

### Je vous donne ci-dessous les dates de nos rencontres à domicile à partir de janvier 2020 :

- ▶ Le 11 janvier 2020 : Match contre Nort-Sur-Erdre à 19h00
- ▶ Le 25 janvier 2020 : Match contre Saint-Mars-Du-Désert à 19h30
- ▶ Le 8 février 2020 : Match contre Vallet à 19h30
- ▶ Le 14 mars 2020 : Match contre Mésanger à 20h00.

Je souhaite également vous informer sur nos sponsors, à savoir le VNB de Châteaubriant et FM TRAITEUR, qui nous aident notamment à financer le matériel et l'équipement sportif pour la pratique de notre sport.

Enfin, je vous remercie au nom du club pour la mise à disposition de la salle du Menhir pour la pratique de notre sport.

Bien sportivement.

*Julien DROUARD*



## › Union Sportive Aubinoise



Nous arrivons presque à la moitié de cette saison 2019/2020

L'US Aubinoise possède toujours ses 4 équipes seniors ce qui est une prouesse pour une commune de 1700 habitants. Les entrainements sont assurés le Mardi, Jeudi et Vendredi soir par David Halgand.

• **L'équipe A** : Dirigeants : David Halgand et Pascal Provost

Après une saison en deuxième division, l'équipe première est redescendue en troisième division, elle met tout en œuvre pour retrouver son niveau qui est le sien. Elle est actuellement classée milieu de tableau avec un match en retard à seulement trois points du deuxième.



• **L'équipe B** : Dirigeants : Florian Girault et Stéphane Lorand

*Elle évolue en quatrième division de district, elle joue les premiers rôles du groupe D. Elle est actuellement première du classement. Elle doit continuer de travailler afin d'accéder au niveau supérieur.*

• **L'équipe C** : Dirigeants : Pierre Leparoux et Maxime Rouillard

• **L'équipe D** : Dirigeants : Damien Juguin, Jean-Claude Bizeul et René Panizza

*Les deux équipes évoluent en cinquième division respectivement dans le groupe D et C, elles sont toutes les deux classées milieu de tableau. Elles alternent le bon et le moins bon en ce début de saison, mais les efforts commencent à payer et des jours meilleurs leurs sont promis.*



En ce qui concerne les équipes jeunes, le Groupement Jeunes AUBIN-RUFFIGNE-ROUGE est toujours d'actualité. La responsable Sandrine Halgand a tiré sa révérence et a laissé sa place à Gladys Bourgeon (St Aubin), Adeline Robert (Ruffigné) et Valérie Tramhel (Rougé). Greg Lehours a rejoint le groupement, il s'occupe de la coordination entre les membres du groupement et l'US Aubinoise.

Les catégories vont du football animations pour les plus jeunes jusqu'aux U18. Ils sont encadrés le mercredi et le samedi par Pablo Fraga, Valentin Baré, Malo Paugam, Jordan Halais.

**Si vous souhaitez inscrire vos enfants, vous pouvez des maintenant prendre contact auprès des membres du bureau ou au 06.83.02.80.81 (Gladys Bourgeon)**

### Les dates à retenir :

- ▶ Fin Janvier : Galette des rois du club et tirage de la tombola
- ▶ Le 22 Février : Repas choucroute midi et soir. (Victime de son succès, le repas du midi suivi de son après-midi Guinguette est reconduit cette année)
- ▶ Le 31 Mai : Tournoi inter-quartier

L'Union Sportive Aubinoise vous adresse ses meilleurs vœux pour cette année 2020.

## › Les Gars à la Remorque : En route vers de nouvelles aventures!

En cette fin d'année 2019, « Hyacinthe et Rose », spectacle créé en 2015, aura été l'objet de 25 représentations qui nous ont souvent amenés à nous produire en dehors du Pays de Châteaubriant : Redon, Saint Ganton, Langon mais aussi dans des lieux originaux tels que « le Lavoir des Racontars » à Châteaubriant, « le Picasiette » de Mouais (l'ancienne épicerie-buvette « chez Paulette »). Cadres dans lesquels les textes de François Morel se sentaient tout à fait chez eux.

Mais si « Hyacinthe et Rose » n'ont, semble-t-il, pas encore dit leur dernier mot en 2020, c'est maintenant et depuis quelques temps déjà, vers notre nouvelle création que nous nous activons. Car rendez-vous est pris pour le vendredi 13 mars, date porte-bonheur, j'espère, chez nos camarades du Festival Théâtral du Pays de la Mée à Saint-Vincent des Landes.

Nous y donnerons « Les Ritals », adaptation du roman autobiographique du même nom de François Cavanna.

Fondateur avec George Bernier en 1960 de Charlie Hebdo, François Cavanna, fils de maçon émigré italien, grandira Rue Sainte-Anne dans la petite communauté italienne de Nogent sur Marne.

C'est cette enfance heureuse turbulente et fondatrice qu'il raconte dans son livre, que nous tenterons de vous faire partager. L'agenda des représentations et les infos seront consultables sur notre site.

2019 nous a également donné l'opportunité d'accompagner le Comité Local du Souvenir des Héros de Châteaubriant dans leur démarche d'inaugurer les plaques à la mémoire des fusillés dont les corps ont été déposés dans chacun des cimetières des neuf communes aux alentours de Châteaubriant.

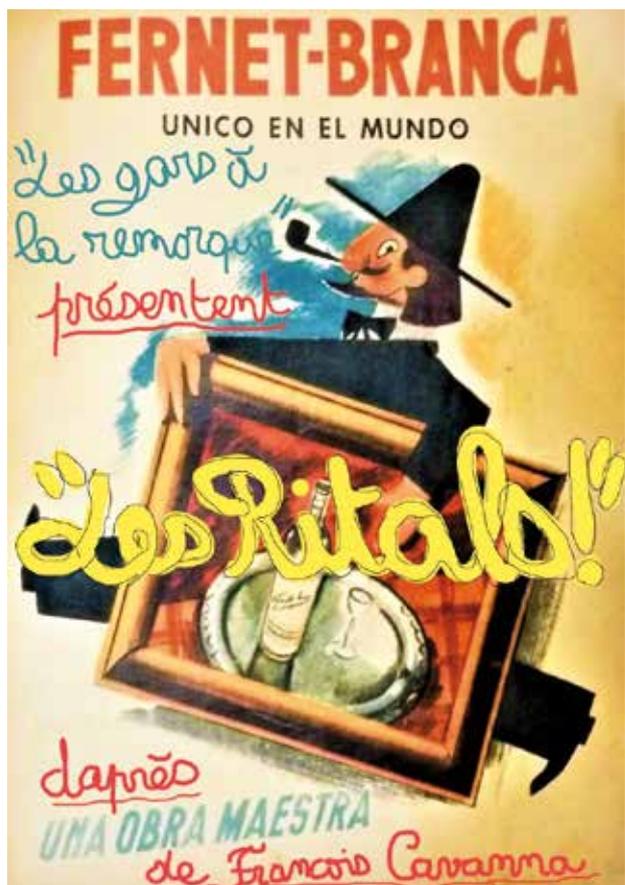
La première plaque inaugurée le 19 octobre dernier à Saint-Aubin des Châteaux nous a donc permis d'évoquer les biographies et les derniers mots de Jean-Pierre Timbaud, Maximilien Bastard et Huynh Khuong An.

Quatre inaugurations de plaques dans quatre autres communes se dérouleront selon le même cérémonial en 2020. Le calendrier paraîtra par voie de presse et sera consultable sur notre site.

Pour notre part, nous remercions le Comité Local du Souvenir de Châteaubriant de nous avoir sollicités. Nous tenons également à remercier Alexis Chevalier du Théâtre Messidor et Claudine Merceron du Théâtre d'Ici et d'Ailleurs de nous avoir permis, pendant une quinzaine d'années, d'être, avec tous nos camarades, lors de la commémoration de la Sablière, ces transmetteurs de mémoire auprès de la population du Pays de Châteaubriant.

Bonne année à tous.

- ▶ Site : [lesgarsalaremorque.com](http://lesgarsalaremorque.com)
- ▶ Mail : [lesgarsalaremorque@gmail.com](mailto:lesgarsalaremorque@gmail.com)



## ➤ 8 excellentes raisons de faire du bénévolat !

Il existe une multitude de possibilités pour offrir de son temps gratuitement. Voici 8 excellentes raisons de faire du bénévolat !

### 1. Pour donner au suivant

Il existe certainement une activité qui vous permettra de découvrir un univers que vous connaissez, mais vu sous un angle différent. Pensez aux activités que vous intégrez dans votre quotidien et demandez-vous si tout cela serait possible sans l'implication de bénévoles. Si vous aviez la chance d'offrir, à votre tour, cette opportunité à quelqu'un, pourquoi ne le feriez-vous pas ?

### 2. Pour enrichir votre CV

Le bénévolat vous permet définitivement d'ajouter une expérience professionnelle à votre CV. Il est de mise que vos actions bénévoles deviennent un véritable atout pour votre futur employeur. Celles-ci démontrent grandement votre générosité, votre désir d'implication, mais aussi votre engagement profond dans un projet qui vous tient à cœur.

### 3. Pour renforcer votre estime personnelle

Quoi de mieux pour l'estime personnelle que de donner de son temps gratuitement à des gens qui vous en sont immensément reconnaissants ? Rentrer chez soi suite à une contribution appréciée et le sentiment d'avoir fait la différence est une sensation de bien-être qui se veut très gratifiante.

### 4. Pour acquérir de nouvelles compétences

Toute expérience de vie peut être bénéfique et certainement que de faire du bénévolat vous apportera de nouvelles compétences. Qu'il s'agisse d'intégrer une méthode de travail précise, de nouvelles technologies ou encore d'interagir avec plusieurs personnes, vous en ressortirez gagnant avec plus d'une corde à votre arc !

### 5. Pour faire de nouvelles rencontres

Bien qu'il soit toujours agréable de faire de nouvelles rencontres, ne serait-ce pas encore mieux si cette personne partageait votre intérêt pour le bénévolat, en plus de la cause qui vous y rattache ? Côté des gens dans un contexte social différent peut mener à développer de grandes amitiés.

### 6. Pour faire partie d'une équipe géniale

Sachez qu'étant extrêmement précieux, les bénévoles sont appréciés aux yeux de ceux qui ont grandement besoin de leur présence. L'équipe qui les encadre fera donc tout ce qui est en son pouvoir pour leur faire ressentir qu'ils sont indispensables et nécessaires à la réussite du projet en cours.

### 7. Pour mettre vos compétences à profit

Nous avons toujours des choses à apprendre, mais l'inverse est aussi vrai ! Certains développeront de nouvelles habiletés à force de renouveler l'expérience, alors que d'autres possèdent déjà les qualifications nécessaires et seront efficaces dans les tâches à accomplir. Vous pouvez être une ressource de grande envergure pour l'organisation, mais aussi pour vos compagnons de travail à qui vous pourrez transmettre vos connaissances.

### 8. Pour se faire plaisir différemment

Peu importe que vous donniez de votre temps à une cause, à des personnes dans le besoin ou encore à un organisme social, humanitaire ou culturel, l'important est d'y trouver votre bonheur ! Qui choisirait de s'investir dans un projet qui ne lui décroche pas un sourire ? Vivre de beaux moments avec des gens qui apprécient votre présence est un plaisir gastronomique pour le cœur. Soyez certains qu'offrir de votre temps n'aura jamais été aussi plaisant !



➤ ARCEL

# ARCEL

Animations Rurales, Culture Et Loisirs

35<sup>ème</sup> anniversaire

ST AUBIN - RUFFIGNE

L'association ARCEL intervient sur le territoire de Saint-Aubin des Châteaux, Ruffigné ainsi que ses communes environnantes de la Communauté de Communes Châteaubriant / Derval.

L'association est gérée par une équipe de 3 salariés permanents Victor PESLERBE (coordinateur général), Valentin PIRIO (coordinateur du studio "Aubin d'son") et Marie-Elina BRACHET (coordinatrice Enfance-jeunesse) ainsi que par ses bénévoles qui ont la volonté de s'impliquer dans la vie associative.

En quelques chiffres...

- 450 adhérents viennent de 53 communes dont 19 des 26 communes de l'intercommunalité
- 55% des adhérents concernent St Aubin et Ruffigné



## TEMPS FORTS 2019

### 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU MENHIR

Plus de 1500 spectateurs présents pour cette deuxième édition avec de très nombreuses familles aubinoises. Un moment festif inter-générationnel réussi, dans un excellent état d'esprit.

**La troisième édition du festival du Menhir aura lieu le 11 juillet 2020 avec une programmation encore plus riche !**



## RETOUR SUR LE CENTRE DE LOISIRS 2019

Marie-Elina et son équipe ont proposé des activités diverses et variées tout au long de l'année jusqu'à afficher complet à chaque période de vacances.

On note aussi une augmentation des effectifs sur l'accueil des mercredis, ce qui prouve bien qu'il faut maintenir ce service aux familles dans la durée.

**Contact Marie-Elina : enfance.arcel.asso@gmail.com**

### Pour 2020 ?

**Extension du centre de loisirs à 2 semaines en février et avril avec repas (le tarif inclut le repas à 2€50 par enfant sur les 4€ réglés par l'ARCEL) ainsi que deux sorties par période.**

## CRÉATION DU JARDIN PARTAGÉ

Servane a rejoint l'équipe en octobre pour gérer les animations autour du jardin partagé.

Le temps fort a eu lieu le 23 décembre avec la fête de la soupe pour les animations de Noël.

**Contact Servane : jardin.arcel.asso@gmail.com**



## STUDIO "AUBIN D'SON"

Des résidences, des formations, des répétitions (30h en moyenne par semaine).

**Pour 2020 :** Stage découverte son et lumières, atelier d'écriture, prévention auditive. Et autres projets avec les lycées, les écoles, les associations...

**Contact : Valentin 09-51-99-24-74**  
[aubindson@gmail.com](mailto:aubindson@gmail.com)  
[www.arcel-aubindson.com](http://www.arcel-aubindson.com)



## LES AUTRES PROJETS 2020 POUR LA POPULATION LOCALE...

### JEUNESSE

Développement des activités pour et avec les 14 - 17 ans (séjours, concerts, soirées à thèmes...)

### PARENTALITE

Un atelier théâtre parents-enfants en janvier

Un conférence le 29 février

Une conférence sur la parentalité

### DIAGNOSTIC

Une enquête auprès des habitants pour connaître leurs nouveaux besoins...

L'ARCEL vous souhaite une

**BONNE**   
*année*

**Si vous avez une idée, un projet, n'hésitez pas à nous contacter !**

02.40.28.31.68

[arcel.asso@orange.fr](mailto:arcel.asso@orange.fr)

Site internet : [www.arcel-asso.com](http://www.arcel-asso.com)

Facebook : Association ARCEL



# 2019

## ...en images



► Le 17 octobre, les élus, propriétaires de terrains et riverains, ont été invités à visiter le chantier éolien

### Chantier éolien

► Le 17 octobre, un aperçu des travaux de fondations



### ARCEL Café Tricot



### Services techniques

► Le 13 décembre, livraison de nouveaux matériels pour les services techniques municipaux : tracteur, chargeur et débroussailleuse

### Âge du Rêve



► Le 5 mars, l'Age du Rêve a acté sa dissolution suite au départ de son Président, M. Roland GERARD

## 100 ans

► Le 1<sup>er</sup> novembre, notre Doyenne, Madame Juliette HOUGRON a eu 100 ans. Des élus se sont rendus à son domicile le lendemain et lui ont offert des fleurs pour marquer cet événement.



► Le 7 décembre, les nouveaux sexagénaires entourent les doyens à l'issue du spectacle chantant organisé par le CCAS et la Commune, avant la distribution des 208 colis confectionnés à leur intention

## ARCEL Soirée Cabaret

► Le 19 janvier les 7 400 € de bénéfices générés par les soirées cabaret sont partagés entre le centre de loisirs de l'ARCEL et 3 associations caritatives : GAB, la tête dans les nuages, les Restos du cœur et le Téléthon



► Le 4 mai le désormais traditionnel Café Tricot de l'ARCEL au café-restaurant associant les résidents de l'Ehretia



## Commémoration de l'armistice 1945

► Le 7 mai Commémoration de l'armistice 1945 en présence des enfants des 2 écoles. Il en a été de même pour l'armistice de 1918 le 12 novembre



## Rando Citoyenne

► Le 6 avril, 1<sup>ère</sup> rando citoyenne pour le ramassage des déchets sur le domaine public





Saint Aubin